

STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL

QUELS PROJETS POUR LA PLAINE D'ACHERES ET POUR L'AVENIR DE LA STATION SEINE AVAL ?

MARDI 11 DECEMBRE 2007

Conflans-Sainte-Honorine

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT

MME ODILE PEIXOTO, MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT

M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX

GROUPEMENTS D'ENTREPRISES AYANT REALISE LES ETUDES DE DEFINITION :

M. DIDIER LE TALLEC, DIRECTEUR DE PROJET DU GROUPEMENT SEQUAVAL

M. ALEXANDRE SUBLARD, DIRECTEUR DE PROJET DU GROUPEMENT GECOM

GROUPEMENT STEREAU

QUELS CHOIX ET QUELLES ALTERNATIVES QUANT A L'ORGANISATION DE SEINE AVAL ET AU REAMENAGEMENT DE LA PLAINE ?..... 3

M. PHILIPPE ESNOL, MAIRE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE 4

LES QUESTIONS..... 10

M. DANIEL DOLEANS, HABITANT DE SARTROUVILLE 10

MME ROSELLE CROS, 1^{ERE} ADJOINTE AU MAIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE..... 12

M. PASCAL LAUFFROY, ONF..... 13

M. CLAUDE GIRAUD, ASA DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE..... 16

MME MARTINE RIDEREAU, CONFLANS-SAINTE-HONORINE 17

M. PHILIPPE HOUBART, EX VICE-PRESIDENT DU CAPUI CONFLANS 18

M. BERNARD VOISIN, MAIRIE D'ACHERES..... 21

M. PIERRE-EMILE RENARD, PRESIDENT DES AMIS DE LA FORET DE SAINT-GERMAIN ET DE MARLY 24

MME NATHALIE THER, DRIAF 25

M. DIDIER DUMONT, REPRESENTANT CGT A LA STATION D'EPURATION D'ACHERES 26

M. ALAIN DEGANS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE..... 31

UN INTERVENANT, HABITANT DE CONFLANS 33

M. LUC WEIZMANN, ARCHITECTE 34

M. JEAN DELAUNAY, CONSEIL MUNICIPAL DE CONFLANS..... 35

UNE INTERVENANTE..... 35

M. PATRICK VACHON, HABITANT DE CONFLANS 40

La séance est ouverte à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public.

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Je propose que nous démarrions cette réunion. Monsieur le maire de Conflans va arriver. Je lui passerai la parole ensuite pour un petit mot d'accueil.

Nous sommes dans une démarche de Débat public, démarche organisée par la Commission nationale du Débat public qui est une autorité administrative indépendante et qui, bien sûr, organise ce débat en toute équité.

Quant aux moyens de participation qui ont été mis en œuvre jusqu'à maintenant, nous avons eu : une réunion générale de lancement ; cinq auditions publiques pour voir quels étaient les besoins de chacun, les attentes des riverains, mais aussi plus largement d'autres acteurs comme, par exemple, ceux qui traitent les boues ; cinq réunions thématiques, sur les eaux pluviales, le traitement des boues, les réductions des nuisances, etc., pour explorer le champ des possibles.

Nous avons maintenant trois réunions de synthèse. Nous en sommes à la deuxième sur le réaménagement de la plaine d'Achères. Nous aurons une réunion, jeudi, sur la gouvernance et, la semaine prochaine, la réunion de clôture.

Pour ce qui est des suites du Débat, il est prévu que, deux mois après la fin du Débat qui intervient le 19 décembre, la Commission élabore son compte rendu. Je rappelle que la Commission est neutre, qu'elle ne donne pas d'avis. La Commission reprendra donc ce qu'elle a entendu et livrera les enseignements qu'elle tire de ce Débat. Un bilan sera fait par le président de la CNDP.

Ensuite, trois mois après, le maître d'ouvrage devra prendre position sur les principes et les conditions de poursuite de son projet et faire part, notamment, des modifications qu'il y a apportées.

Je rappelle que ce projet, normalement, doit être finalisé par le SIAAP fin 2008.

A ce jour, quels sont les principaux enseignements du Débat que la Commission retient sur, notamment, la refonte de Seine Aval ?

Le principe de la refonte est approuvé, notamment pour répondre aux besoins de réduction des nuisances olfactives qui gênent beaucoup de monde.

En revanche, les débats ont été importants, pratiquement à chaque réunion, sur les capacités annoncées par le SIAAP : 1,5 million de m³. Les débats ont été nombreux sur cette question, la plupart des participants demandant une déconcentration.

L'objectif « zéro nuisance » est jugé très ambitieux, mais nécessaire, parce que les riverains se plaignent. Toutefois, certains le jugent peu compatible avec le gigantisme de Seine Aval.

Sur les odeurs, les engagements actuels appellent des réserves, eu égard aux engagements passés non tenus. On a souvent promis - c'est revenu plusieurs fois dans le débat - que cela allait s'arranger.

La question des bruits émergents, nocturnes est également posée.

Sur la question de la santé, une étude est souhaitée. Il faudra faire une étude sur les risques sanitaires qui pourra être menée avec des médecins qui auront un rôle de veille. Peut-être faudra-t-il faire, ensuite, une étude épidémiologique.

Sur la question des boues, dont il a été beaucoup débattu, la valorisation agricole est une solution pour l'instant, mais une solution qui, pour beaucoup d'acteurs, n'est pas forcément durable. Il faudrait trouver d'autres filières de valorisation. L'incinération est refusée, en tout cas sur place, sur le site de Seine Aval.

Des questions ont été posées sur le risque industriel, notamment le risque SEVESO ; sur les risques sanitaires en raison de la qualité des eaux de la Seine, sur la pratique de jeux d'eau.

Voilà pour les grands enseignements que nous en retirons.

On a beaucoup débattu sur la capacité. Les expressions ont été nombreuses sur la nécessité de déconcentrer.

La Commission propose de se focaliser ce soir sur les questions que le maître d'ouvrage peut vouloir vous poser sur la réorganisation de la plaine et du site Seine Aval.

Je propose aux représentants du maître d'ouvrage, le SIAAP, de nous présenter ce projet de refonte et ses différents impacts et les questions qu'ils souhaitent poser au public sur la réorganisation même.

QUELS CHOIX ET QUELLES ALTERNATIVES QUANT A L'ORGANISATION DE SEINE AVAL ET AU REAMENAGEMENT DE LA PLAINE ?

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP : Merci, Monsieur le président, bonsoir à toutes et à tous.

Notre présentation s'articulera autour de trois thèmes.

Michel GOUSAILLES, directeur de la Recherche, présentera rapidement les trois études de définition, les trois projets que vous avez pu voir à l'entrée.

Je vous présenterai, ensuite, la vision du maître d'ouvrage : quelle usine pour demain ?

Et Gérard MARY, directeur des Grands travaux et ancien directeur du site, mettra en lumière les questions que nous voulons vous poser ce soir.

M. PHILIPPE MARZOLF : Le maire étant arrivé, je propose de lui passer la parole pour un mot d'accueil.

M. PHILIPPE ESNOL, MAIRE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE : Je suis désolé d'être un peu en retard, mais très heureux de vous accueillir ce soir à Conflans pour, je crois, l'une des dernières réunions de la CPDP.

De nombreuses réunions ont eu lieu. Beaucoup de points ont été abordés, beaucoup de choses ont été dites. Et ce soir, ce sera peut-être l'occasion d'insister à nouveau sur un certain nombre de points qui restent encore à approfondir.

Pour ma part, je voulais remercier tous les représentants de la CPDP et aussi ceux du SIAAP pour la qualité des réunions auxquelles j'ai pu assister. Je pense en particulier à la dernière à laquelle j'ai assisté à Achères, j'ai trouvé que c'était de très bonne qualité.

Merci et bonne soirée à tout le monde et à tout l'heure pour une intervention plus sur le fond.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci, Monsieur le maire.

◆ **Quelles propositions ?**

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP : Je vais vous présenter rapidement les trois propositions qui nous ont été soumises.

Vous avez une première vue un peu générale, vue d'hélicoptère, au-dessus de La Frette, du projet GECOM. Ce qui frappe, quand on regarde ce projet, c'est l'intégration forestière. Nous allons donner à ce projet cette connotation forestière, parce que les ensembles sont logés au sein d'un écrin de verdure.

Le deuxième projet SEQUAVAL, lui, est vu de l'autre côté, plutôt de la partie Nord. Là, nous avons plutôt quelque chose d'architectural avec des bâtiments qui sont bien placés sur la plaine.

Le troisième projet STEREAU/SOGEA, c'est de l'urbanisme, puisque ce sont plutôt des voies tracées au cordeau. Cela rappelle un peu le plan de Manhattan, en moins dense évidemment, mais avec des avenues et des rues qui se croisent.

Ce sont donc trois projets qui ont à peu près la même genèse. Nous partons du dispositif actuel que vous connaissez certainement : un prétraitement, une décantation primaire, des ouvrages biologiques, une clarifloculation pour éliminer le phosphore et, récemment mise en service, la nitrification/dénitrification pour le traitement des pollutions azotées.

Les trois études ont donné des résultats similaires, ce qui nous rassure, parce que si trois grands Groupes comme ceux-là arrivent à des résultats qui sont relativement proches, cela veut dire que les études ont été menées de manière très consciencieuse, très approfondie pour aboutir, à peu près, à des solutions du même genre.

Quelles sont ces solutions ?

Nous visons l'objectif DCE 2015, mais, avant, nous avons l'objectif DERU avec la post-dénitrification mise en place à l'occasion de la DERU pour respecter l'exigence d'élimination de l'azote global. Il faut donc raisonner comme si cela était déjà construit et regarder ce qu'il advient, ensuite, de l'ensemble de ces ouvrages.

Que va-t-il se passer ?

Pour le prétraitement : il va être démolé et complètement reconstruit, soit sur lui-même, soit légèrement à côté, mais ce sera un ouvrage complètement neuf.

Les ouvrages de décantation, les ouvrages biologiques : tout cela va être mis à l'arrêt, va disparaître.

Pour ce qui est des ouvrages DERU, ensuite, les trois candidats nous disent qu'ils vont les modifier, qu'au lieu de faire de la post-dénitrification, on va faire de la pré nitrification, qu'on va compléter, améliorer et qu'avec cet ensemble, qui subsiste, mais qui va être un peu amélioré, on peut traiter 70 % des besoins, c'est-à-dire 70 % des 1,5 million m³/jour.

Si nous entrons un peu plus dans le détail, pour la digestion, le traitement des boues, certains nous disent qu'ils conservent cette unité, d'autres qui la déplacent. Nous verrons qu'il y a, là, des variables, mais tous, puisque cela faisait partie du programme, vont, à terme, éliminer l'unité de traitement des boues de là où elle est, puisqu'elle ne sera plus dans la zone opérationnelle et qu'elle devra être réintégrée au sein de la zone opérationnelle beaucoup plus restreinte.

Que peut-on dire du projet GECOM en allant plus loin dans le détail ?

On va adjoindre aux 70 % de capacité de traitement, qui sont organisés autour des ouvrages qui vont subsister, un prétraitement nouveau et, surtout, les 30 % restants vont être traités par des procédés à membranes, procédés modernes, avec des boues activées et une séparation avec des membranes très fines qui permettent d'obtenir une eau de très bonne qualité.

Puis, pour ce qui concerne le traitement des boues, la digestion disparaît, mais elle est reconstruite dans la fouille anciennement d'Achères IV. Dans ce même endroit, vont prendre place les installations de traitement des boues, notamment la déshydratation et le séchage thermique.

Voilà comment ce projet s'organise sur le plan fonctionnel.

Pour le projet SEQUAVAL, là, pour les 70 % de traitement par bio filtres, c'est la même chose. On arrive à 100 % en refondant cet ensemble et en le complétant de manière plus approfondie, en ajoutant d'autres biofiltres pour traiter, sur une filière de traitement unique, 100 % des eaux à traiter. C'est donc un projet un peu plus simple avec un seul procédé de traitement.

La digestion reste là où elle est. Et on va adjoindre des traitements de boues, la déshydratation bien sûr et, quelque chose de nouveau par rapport au projet précédent, l'oxydation par voie humide (OVH) qui permet, à partir de la boue liquide, d'obtenir un sable. Et c'est aussi du séchage thermique pour les valorisations externes que nous avons vues, les mêmes que précédemment, agronomiques ou énergétiques.

Enfin, pour le troisième projet STEREAU, c'est la même base que pour GECOM, c'est-à-dire qu'aux 70 % traités par bio filtres vont s'adjoindre 30 % traités par les procédés membranaires qui, là, sont situés dans l'ancienne fouille d'Achères IV. La digestion est

conservée. Et le traitement des boues prend place à côté des biofiltres où l'on retrouve la déshydratation, aussi l'oxydation par voie humide et le séchage thermique.

On le voit, le vocabulaire des trois projets est le même avec toutefois quelques différences relativement importantes, pour nous, techniciens, sur le plan des procédés.

Sur la digestion, deux des trois, GECOM et STEREAU, proposent de digérer les boues de manière séparée, alors que SEQUAVAL nous propose une digestion globale de l'ensemble des boues.

Tels sont les éléments forts des trois projets sur le plan technique avec une constante qui nous paraît très intéressante, c'est que, sur le plan de l'occupation des sols des ouvrages de traitement - alors que nous occupons aujourd'hui pour les zones correspondant aux ouvrages de traitement des eaux ou de traitement des boues 93 hectares, 930 000 m² -, on nous propose, après la refonte, de baisser cette occupation des sols à 400 000 ou 500 000 m², donc à 40 ou 50 hectares, soit une réduction de près de 50 % des surfaces occupées actuellement par les ouvrages de traitement.

Qu'en est-il des plannings ?

Pour la DERU, 2011, c'est obligatoire, mais ce planning clignote un peu en fonction des différents candidats ; pour le prétraitement, c'est fini autour de 2013/2014 ; pour le traitement des eaux, c'est 2105 (c'est l'objectif DCE que nous avons donné) ; pour le traitement des boues, on peut aller jusqu'à 2017, 2018, et, pour la refonte globale, avec les démolitions et les divers réaménagements, on va plutôt vers 2020, 2021. Ce sont les plannings qui nous sont proposés par les trois groupements.

◆ Quelle vision ?

M. DANIEL DUMINY : A partir de ces études et à partir de ce que nous avons déjà entendu lors des débats, le SIAAP a construit une vision. Cette vision, aujourd'hui, nécessite un certain nombre d'aller-retour avec vous, nos élus, tous les partenaires institutionnels afin de finaliser notre projet, comme l'a dit le président MARZOLF, dans le courant de l'année 2008.

➤ Premier concept important pour nous, c'est celui d'une usine dans la forêt.

Cela signifie une réduction importante de sa superficie (je parle de la zone opérationnelle qui serait de l'ordre de 200 hectares) ; un bâti ramené à 50 hectares ; la création d'une zone paysagère de 400 hectares autour de ce site industriel, ouverte ou non au public (nous le verrons tout à l'heure dans les questions) ; une imposition que l'on souhaiterait donner de limiter la hauteur à la hauteur des arbres pour permettre à cette unité fonctionnelle de rester dans l'espace boisé.

Faut-il, c'est une question que nous poserons également, dissimuler tous les bâtiments ? Vous avez vu que, dans les projets, les bâtiments apparaissaient plus ou moins. Nous avons entendu sur cette question différents avis : faut-il créer des toitures végétalisées, des murs végétalisés ? La question est posée.

Nous pensons qu'il faut faire en sorte que cette usine soit, le plus possible, dissimulée dans la verdure.

Enfin, notre idée, c'est de redonner à la forêt de Saint-Germain le territoire que l'urbanisation lui avait pris au cours du 20^{ème} siècle.

- Deuxième point : une usine propre et sûre

Qu'est-ce que cela signifie ?

C'est privilégier les processus biologiques, en limitant l'usage des réactifs chimiques ; privilégier les fonctionnements économes en énergie, bien évidemment le biogaz, mais avec son corollaire le classement en SEVESO ; essayer d'utiliser des transports propres à l'intérieur du site, mais aussi des transports propres à l'extérieur du site avec la voie fluviale (nous verrons tout à l'heure les questions que cela entraîne) ; confirmer, aujourd'hui comme hier, l'absence d'incinérateur ; enfin, pouvoir réutiliser l'eau épurée pour les espaces verts qui sont très importants sur ce site, comme nous pouvons déjà le faire aujourd'hui pour l'irrigation de la plaine d'Achères.

Enfin, bien évidemment, une usine propre, c'est une usine « zéro nuisance ».

- Une usine, c'est aussi un espace de vie.

Le choix du SIAAP, c'est d'exploiter cette usine en régie. 800 personnes y travaillent aujourd'hui. Elles seront sans doute autant demain. Il faut que ces personnes puissent vivre convenablement. Il nous semble donc important de créer ce que l'on appelle un campus, un espace de vie, un espace collectif pour nos agents.

Il nous faut bien évidemment régler le problème des logements, notamment des logements pour nos agents.

Il faut permettre aussi aux élus et aux associations d'avoir un lieu à l'intérieur de cette usine afin de pouvoir lancer un partenariat sur du long terme.

Enfin, une usine à vivre, un espace de vie, c'est aussi ouvrir cette usine à la jeunesse, en relation avec les maires, mais aussi l'Education nationale.

◆ Quelles questions ?

M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP : Je vais vous parler ce soir des questions que nous souhaitons approfondir, peut-être parce qu'elles n'ont pas été suffisamment abordées pendant les réunions précédentes du Débat.

Parmi ces questions, c'est la question de l'organisation générale des aménagements de la zone, donc : quel schéma d'organisation lié aux aménagements ?

La deuxième question, c'est : quels accès et quelles dessertes ? Nous verrons tout à l'heure les problématiques liées à ce problème.

Quels aménagements sur les 300 hectares qui vont être restitués ?

Quels aménagements sur la zone de transition paysagère, cette frange qui sera à l'extérieur de la zone opérationnelle ?

Comment développer la voie fluviale, que nous utilisons déjà, mais que nous pouvons davantage utiliser ?

Enfin, quelles liaisons entre la forêt et le fleuve ?

Mais avant de développer chacune de ces questions, je voulais revenir sur la notion du « zéro nuisance » et, notamment, sur les nuisances olfactives, celles qui, bien sûr, préoccupent le plus les riverains et je voulais vous rappeler l'échéancier de ces réductions de nuisances qui vont être tout à fait significatives.

La première échéance, c'est 2008, donc presque tout de suite. Nous avons fait des essais durant l'année 2007 d'utilisation de nouveaux réactifs qui sont beaucoup plus performants dans l'abattement des odeurs.

Egalement, nous allons entreprendre, dès 2008, la désodorisation de parties des décanteurs primaires avec une méthode qui n'utilisera pas de produits chimiques.

Deuxième échéance, Michel le rappelait tout à l'heure, c'est la DERU. Dès 2011, les installations qui seront mises en place, notamment le traitement des fameux jus de retour de l'usine des boues qui sont extrêmement nauséabonds vont apporter une réduction considérable, d'autant plus que, ces jus n'allant plus dans les bassins biologiques, nous allons avoir un allègement de ce que l'on appelle la charge polluante dans ces bassins et un meilleur fonctionnement de ces bassins qui re-largueront beaucoup moins d'odeurs.

Enfin, nous allons également, à l'échéance DERU, améliorer la gestion des boues par une diminution des volumes.

L'autre étape, ce sera 2013. C'est la reconstruction du prétraitement, et non pas l'adaptation de l'actuel prétraitement, mais une reconstruction complète pour vraiment éradiquer les odeurs sur ce point particulier de la future usine.

L'échéance suivante sera la disparition des bassins biologiques. Ceci sera rendu possible par la dotation de nouveaux moyens, soit des compléments de biofiltres, soit des systèmes avec des membranes qui nous permettront de nous passer de ces bassins biologiques. Et nous savons que ce sont eux qui sont à l'origine de beaucoup d'odeurs.

Enfin, bien sûr, étape très importante, 2017/2018 environ, ce sera l'arrêt de l'actuelle usine de traitement des boues qui, elle aussi, peut parfois générer de mauvaises odeurs.

Pour ce qui est des aménagements, Michel vous les a présentés tout à l'heure.

Le premier projet GECOM est très structurant. La forêt s'avance en quelque sorte vers le fleuve, fait disparaître les bâtiments. C'est un premier parti pris sur lequel il serait intéressant de recueillir vos avis.

Le deuxième projet, celui de SEQUAVAL, au contraire, met davantage en valeur les bâtiments comme des éléments importants qui vont organiser un peu l'espace.

Le troisième projet, le projet STEREAU sera, lui, un projet de composition urbaine, un peu un « mixte », avec toujours, comme pour les autres projets, une forte végétalisation et une forte reforestation.

Les accès, ensuite, c'est un point très important. Nous avons bien sûr besoin d'un accès routier. C'est important pour le fonctionnement de l'usine. Mais des transits se font également de la RN 184 vers, soit la forêt de Saint-Germain, soit Maisons-Laffitte.

Ces transits doivent-ils perdurer ? C'est une question qu'il faut que l'on aborde.

Il faut dire que l'actuelle route centrale pose un problème par rapport à la crue de 1910, puisqu'une partie de cette route centrale est sous les eaux de la crue de 1910. Peut-être faudrait-il envisager un dévoiement de cette route dans le futur projet d'aménagement.

Autre problématique : que faire des 300 hectares restitués ? C'est un vrai problème d'aménagement. Il faut savoir que ces 300 hectares se trouvent répartis sur trois communes, Saint-Germain, Achères et un peu sur Conflans-Sainte-Honorine. Il faut, là, prendre un vrai parti d'aménagement.

C'est, également, la zone de transition paysagère, cette zone qui est à l'extérieur de la zone opérationnelle, c'est tout de même plus de 350 hectares qui vont être aménagés, végétalisés.

La question que l'on peut se poser, c'est : va-t-on vers une ouverture au public, à l'instar de ce que l'on a fait pour le parc Albert Marquet ? Qui peut entretenir un tel espace ? Est-ce qu'une association de communes ou le département peut entretenir ces espaces ? Va-t-on plutôt créer des zones récréatives, des zones humides ? Faut-il en profiter pour enfouir les lignes haute tension du réseau de transport d'électricité ?

Ce sont de vraies questions dont les réponses vont structurer la plaine.

Autre question, c'est le développement de la voie fluviale. Nous avons aujourd'hui un appontement fluvial qui nous permet de débarquer des réactifs liquides. Il faut savoir que nous avons la possibilité de créer, sur tout le linéaire de la zone opérationnelle, un autre port fluvial.

Nous réfléchissons aujourd'hui à une exportation de boues sur une zone qui serait une zone sans nuisances pour les riverains. Ce serait la zone située le long de la petite île que j'appelle l'île d'Herblay et qui a l'avantage d'être complètement isolée de la rive droite et donc ne pas entraîner de gêne visuelle pour les riverains.

Dernière question, c'est : quelles liaisons entre la forêt et le fleuve ? Des liaisons douces ? Des liaisons pour les piétons ? Des liaisons pour les cyclistes ? Nous pensons qu'il faut une liaison qui suive à peu près le tracé du chemin de halage, peut-être une liaison, en limite de la forêt, le long du mur avec la forêt de Saint-Germain.

Mais l'important également, c'est qu'on puisse recréer des liaisons transversales entre la forêt et le fleuve. Vous avez un projet, que nous espérons voir aboutir prochainement, avec la mairie de Conflans, c'est la liaison douce entre l'étang du Cora et Conflans-Sainte-Honorine. Ce sont aussi d'autres transversales pour relier le fleuve avec la forêt.

Telles sont les différentes questions qui pourront faire l'objet d'un approfondissement ce soir.

M. DANIEL DUMINY : Notre présentation est terminée. Ce projet n'est pas une chimère, ce projet n'est pas idyllique. Ce projet est financé par le SIAAP et ses partenaires. Le plan de financement existe. Ce projet est à l'image de ce que nous faisons aujourd'hui sur Triel-sur-Seine. Vous savez que nous triplons l'usine de Triel-sur-Seine, l'usine des Grésillons pour passer de 100 000 à 300 000 m³, afin de réduire la capacité d'Achères. Nous allons investir environ 300 M€ sur le site des Grésillons. Ici, nous sommes entre 800 M€ et 1 milliard. Les projets sont identiques, la volonté de s'inscrire dans le développement durable est identique, ainsi que la volonté de répondre à vos attentes.

LES QUESTIONS

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous avons reçu deux questions que je vous propose de prendre tout de suite. Monsieur Daniel DOLEANS a posé une question sur les pistes cyclables. Cela rejoint la question sur les liaisons douces.

M. DANIEL DOLEANS, HABITANT DE SARTROUVILLE : Je suis personnellement cycliste moi-même, membre de la fédération française de cyclotourisme. Vous avez dû remarquer que la route qui passe par la station d'épuration est empruntée par beaucoup de cyclistes qui viennent y faire leur sport habituel. J'ai moi-même été renversé par des voitures en plein Sartrouville. Ils ne respectent pas le mètre, ils vous donnent un coup de rétroviseur dans le coude et vous tombez derrière, vous cassez votre casque, si vous avez un casque.

Les berges, je pense, mériteraient un aménagement, parce que c'est l'un des rares endroits qui soient encore préservés en Ile-de-France (les berges des fleuves) ; que cela améliorerait la sécurité pour les cyclistes. Mais il ne faut pas oublier que les cyclistes et les piétons font très mauvais ménage. Les piétons ont des ballons, des enfants, des chiens au bout de laisses. Rien n'est plus idiot que d'avoir mis des pistes cyclables à Paris sur les trottoirs, d'abord, parce que cela augmente les risques pour les piétons, cela habitue les cyclistes à rouler sur les trottoirs, et les motards aussi d'ailleurs.

Donc, la proposition que j'avais, c'était de faire une piste cyclable, goudronnée, s'il vous plaît, parce que tout le monde ne roule pas en VTT. Les personnes qui quitteraient la route sont des personnes qui roulent sur des vélos de course, des vélos normaux et qui ont donc besoin d'un peu de goudron.

Je vous donne l'avis d'un cycliste qui vient compléter ce que vous avez exposé tout à l'heure. Et effectivement, les transversales, c'est aussi quelque chose d'intéressant. Et ce serait très bien pour l'image de marque de la station.

M. PHILIPPE MARZOLF : On aurait donc, forcément, pour ces espaces transitoires, un accès public. Est-ce possible au niveau de la réglementation ? Au niveau des terrains ? Autrefois, certains terrains étaient pollués. Peut-il y avoir un accès public ?

M. DANIEL DOLEANS : A la suite de la station, vous avez tous les jardins de la ville de Paris qui bloquent complètement l'accès aux berges. Ces chemins piétonniers et cyclistes pourraient continuer si la ville de Paris laissait un peu de ses jardins du côté des berges.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous parlez de faire un peu le pendant de l'autre côté des berges, le long de La Frette et Herblay ?

M. DANIEL DOLEANS : Non, c'est du même côté.

M. PHILIPPE MARZOLF : Oui, mais c'est faire un peu le pendant, la même chose, de l'autre côté.

M. DANIEL DOLEANS : C'est plus loin.

M. GERARD MARY : Je peux peut-être donner quelques éléments de réponse. Votre question pose tout le problème du partage de l'espace public. Il est vrai que l'idéal serait que l'on ait une zone pour les cyclistes de route, une zone pour les cyclistes de VTT, une zone pour les rollers. Mais le partage de l'espace public vu comme cela, cela aboutit à des choses qui ne sont pas forcément très bien.

Vous avez vu que nous avons complètement réaménagé le chemin de halage au droit du parc Albert Marquet. Vous avez aujourd'hui un chemin qui est agréable pour les piétons. Et je pense, compte tenu de la densité de fréquentation, que les « VTTistes » et les piétons font bon ménage.

Les idées que nous lançons, c'est peut-être de faire d'autres circulations plus près de la forêt.

Il faudrait peut-être aussi se poser la question du statut. Je l'évoquais tout à l'heure pour l'entretien des espaces paysagers, de la frange paysagère. Il faut savoir que, aujourd'hui, la route centrale est une voie privée ouverte à la circulation publique.

Bien évidemment, dans toute la zone où le SIAAP va restituer les terrains à leur propriétaire, qui, après, les vendra peut-être à d'autres communes, se pose le problème de l'entretien. Ces voies n'ont pas vocation à être des voies privées toujours entretenues par le SIAAP.

Il faudra que les collectivités se positionnent pour savoir si elles prennent en charge la gestion, l'exploitation, si elles intègrent même peut-être ces espaces dans leur domaine public.

M. PHILIPPE MARZOLF : Par rapport à ces questions de routes, d'entretien de ces routes, avez-vous déjà des réactions ?

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : J'aurai une réaction par rapport à une question qui était posée sur le site Internet. Quelqu'un disait : « Quand je me promène sur le site Albert MARQUET, au bout d'un moment, je suis obligé de rebrousser chemin, je ne peux pas faire le tour et je ne peux pas franchir le canal ». Qu'en est-il ? Je vois que, sur l'un des projets, une passerelle franchit le canal, sur le projet SEQUAVAL. Quel est l'avenir ?

M. GERARD MARY : Elle existe. Ce n'est pas une passerelle du projet SEQUAVAL. Vous avez aujourd'hui une continuité du chemin de halage. Et lorsque nous avons créé le nouveau canal de rejet unique de l'usine, nous avons assuré la continuité en recréant une passerelle qui franchit le nouveau canal. Il faut savoir que les autres canaux de rejet, les anciens

canaux de rejet de l'usine ont tous leur passerelle qui permet de les franchir. Il y a donc bien aujourd'hui une continuité.

UN INTERVENANT : Je ne sais pas quel est l'avis des personnes présentes ce soir, mais sur la route qui relie, entre autres, Maisons-Laffitte à la RN 184 et après à Conflans, je pense qu'il y aurait un intérêt à conserver cette liaison. Je ne sais pas si cela pose une difficulté particulière dans le réaménagement, mais, en termes de liaison routière, il me paraît important de pouvoir la conserver. Je pense que c'est une liaison intéressante pour relier Maisons-Laffitte et la RN 184 et Conflans.

MME ROSELLE CROS, 1ERE ADJOINTE AU MAIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Je suis conseillère régionale et premier maire adjoint de Saint-Germain-en-Laye. Nous sommes effectivement très favorables au maintien de cette route centrale, mais nous sommes, en revanche, défavorables à un projet que nous avons vu de créer une voie nouvelle en lisière de forêt, notamment parce qu'il ne faut pas négliger la règle des 50 mètres et que, donc, la route ne pourrait pas longer la forêt. Vous avez une protection des forêts qui existe à l'heure actuelle et qui est maintenue dans le projet de SDRIF avec ce que l'on appelle la bande des 50 mètres. Et créer une voie à 50 mètres de la forêt entraînerait une coupure qui, pour nous, serait très défavorable.

Il a été dit tout à l'heure que le plus intéressant, c'étaient les liaisons transversales.

Nous avons dans ce projet, qui n'est pas un projet à très court terme, qui est donc un projet qui va nous permettre de travailler - d'ailleurs, le travail a commencé avec la ville d'Achères la ville de Paris et la ville de Saint-Germain -, un site qui présente à la fois des contraintes et un intérêt, inespéré si j'ose dire.

Pour la ville de Saint-Germain, nous nous étions jusqu'à maintenant désintéressés de ce site. C'était un site consacré au SIAAP. Nous avons aujourd'hui une chance inouïe avec 300 hectares qui vont être libérés, mais 300 hectares qui présentent des contraintes. Il ne faut pas, je crois, négliger les contraintes exceptionnelles de ce site, notamment dans la partie saint-germanoise la plus proche de la 184. Nous sommes en zone protégée par le PPRI, c'est-à-dire en zone verte. La zone verte limite considérablement toutes les possibilités d'aménagement en raison des risques d'inondation.

Nous avons donc cette contrainte et nous avons une deuxième contrainte qui est la pollution de ces terres. Nous sommes ravis de les récupérer, mais ce ne sont pas des terres qui sont tout à fait vierges.

En revanche, il y a un intérêt fabuleux, c'est la possibilité de rétablir la continuité entre la forêt et la Seine. C'est pourquoi, pour nous, il est fondamental de maintenir des liaisons transversales qui soient des liaisons privilégiées, notamment pour les piétons et effectivement pour les cyclistes.

Je rappelle qu'à proximité de ce site, on a l'étang du Cora qui fait l'objet d'un projet d'aménagement avec l'ONF, qui a d'ailleurs été présenté aux villes intéressées, notamment les villes de Conflans, de Saint-Germain et d'Achères. Il est fondamental d'étudier, dans ce projet, un aménagement d'ensemble qui va permettre de relier l'étang du Cora avec le chemin que vous avez appelé le chemin de halage.

M. PHILIPPE ESNOL : Je remercie Madame le maire adjoint de Saint-Germain pour ce qu'elle vient de dire, parce que je trouve que cela va dans le bon sens et dans le sens de ce que nous souhaitons.

Je voudrais insister sur la liaison douce qui a été évoquée précédemment entre Conflans et l'étang du Cora, liaison à laquelle nous sommes très attachés depuis de nombreuses années. Nous essayons de mettre cette liaison en douce en place. La demande est forte. Et je suis heureux de voir que c'est repris dans les propositions qui sont faites ce soir par le SIAAP. Si on pouvait arriver à réaliser cela, ce serait une excellente chose.

Je voulais aussi en profiter pour poser une question par rapport à l'étang du Cora lui-même qui est un site que je trouve, personnellement, assez exceptionnel, mais sur lequel on a aujourd'hui des soucis quant au niveau d'eau. La rumeur, en tout cas c'est ce que j'ai entendu, serait que le SIAAP aurait une responsabilité dans le fait que l'eau s'en aille de l'étang du Cora. Est-ce vrai ? Est-ce faux ? Est-il possible d'y remédier ? Je vous pose la question, j'en profite.

M. PHILIPPE MARZOLF : Il y a une question complémentaire de Monsieur TIBERE : un projet permettant l'alimentation de l'étang du Cora serait-il envisageable afin d'éviter que son niveau baisse encore ?

M. DANIEL DUMINY : Je ne pense pas que le SIAAP soit responsable. Mais le SIAAP n'est pas le gestionnaire de cet étang, c'est l'ONF. Je ne sais pas si l'ONF est là ce soir.

M. PHILIPPE MARZOLF : Normalement, quelqu'un de l'ONF est là ce soir. Peut-il nous éclairer sur cet étang du Cora, sur les routes et les déplacements possibles ?

M. PASCAL LAUFFROY, ONF : Je suis le responsable territorial de l'ONF pour toute la zone « Forêt domaniale de Saint-Germain » et également « Vallée de la Seine ».

Avant de répondre à la question, je voudrais faire une remarque sur le tableau. Le sous-préfet de Saint-Germain anime, depuis quelques mois déjà, une réflexion sur le classement de la forêt domaniale de Saint-Germain en forêt de protection. Les forêts domaniales sont régies par des dispositions qui préconisent, comme l'a dit Madame CROS, quelques règles en matière d'urbanisme, de construction et qui protègent leur périmètre. Le classement en forêt de protection conduirait à un périmètre beaucoup plus imperméable à des projets d'aménagement qui ne seraient pas envisagés au moment de la réflexion sur le classement en forêt de protection. Aujourd'hui, le sous-préfet va animer un groupe de travail, un groupe de réflexion sur les problèmes fonciers dans le périmètre qui n'est pas forcément uniquement le périmètre de la forêt domaniale, qui peut s'étendre...

M. PHILIPPE MARZOLF : ...qui pourrait s'étendre jusqu'où, jusqu'à la Seine ?

M. PASCAL LAUFFROY : Quand je vois, et là c'est le forestier qui est plutôt satisfait, que 300 hectares pourraient revenir à la forêt domaniale, alors que cette forêt en a perdu 800 au cours du siècle passé, je ne pense pas que l'on puisse imaginer aujourd'hui de classer ou de réfléchir au classement d'une forêt qui pourrait s'agrandir de quelques dizaines ou de quelques centaines d'hectares au Nord. Il faudrait donc impérativement que la réflexion menée au Nord de la forêt soit incluse dans la réflexion sur le classement de la forêt elle-même et de ses alentours.

M. PHILIPPE MARZOLF : Comment est composé ce groupe de travail ?

M. PASCAL LAUFFROY : Actuellement, c'est le sous-préfet qui pilote le groupe de travail sur le classement de la forêt de Saint-Germain en forêt de protection. Les premières réunions vont se tenir dans les semaines et les mois à venir. La réflexion est lancée.

M. PHILIPPE MARZOLF : Qui est invité à ces réunions ? Les maires des villes concernées ?

M. PASCAL LAUFFROY : Madame CROS a peut-être quelques éléments, parce qu'elle a dû participer à une réunion.

Concernant l'étang du Cora qui est un sujet vaste et assez délicat, il s'avère que cet étang a un statut d'étang, mais est relativement peu naturel. L'origine de l'étang, c'est, en fait, une convention passée entre l'Etat et une entreprise qui extrayait des matériaux. La première concession date de 1929. Les concessions ont été renouvelées régulièrement. Il a été demandé, dans les années 1944, 1947, à l'entreprise qui faisait de l'extraction de matériaux de ne pas recombler l'étang et de laisser le niveau d'eau monter naturellement. Il s'est avéré que le trou qui avait été fait était alimenté par une nappe phréatique. Il n'y a aucune rivière, aucun ruisseau, aucune source naturelle qui alimente l'étang du Cora. Des études ont été menées, dans les années 70 je crois, quand les forestiers ont été étonnés de voir la variation du niveau de l'étang du Cora.

Plus les étés étaient secs et plus le niveau d'eau montait. Une étude a été menée et a permis de voir que l'alimentation de cet étang se faisait par une nappe phréatique qui se situe entre Seine et forêt, donc au Nord, en plein dans la zone dont nous parlons, et que les eaux d'irrigation apportées par le SIAAP sur les terres agricoles renforçaient cette nappe phréatique et donc remontaient le niveau de l'étang du Cora. Des mesures de niveau ont été faites assez régulièrement lors des années passées, notamment par les personnes de l'école de voile qui existait sur l'étang du Cora, et elles montraient très bien un phénomène de remontée spectaculaire du niveau de l'étang après une période longue d'irrigation. Or, depuis l'année dernière, l'irrigation sur les terres agricoles au Nord de l'étang ne se fait plus. Et, depuis, le niveau d'eau de l'étang ne fait que baisser.

Je n'ai aucune réponse précise permettant de mettre en cause qui que ce soit, mais nous faisons à l'ONF une relation de cause à effet entre l'irrigation qui était faite et le niveau de l'étang.

C'est aujourd'hui, pour l'ONF, une question importante. Nous avons mené une réflexion et nous avons travaillé à l'élaboration d'un projet de réhabilitation du site. Le site est particulièrement fréquenté et fortement dégradé par la fréquentation qu'il connaît. Nous avons été amenés ces dernières années à pratiquer des mesures de protection des berges en attendant de pouvoir mener des opérations de réhabilitation.

Nous sommes actuellement un peu freinés dans nos travaux, puisque nous ne connaissons pas le niveau « naturel » de cet étang. On peut imaginer que le niveau d'eau baisse encore. Nous n'avons aucun moyen de connaître son niveau naturel.

M. PHILIPPE MARZOLF : Je vous passerai la parole, Madame CROS, sur ce groupe de travail. Il semble important qu'il y ait des ponts ou des liens avec le SIAAP, notamment si la forêt était classée en forêt de protection.

MME ROSELLE CROS : La forêt est déjà protégée à un double titre. Elle est protégée par le PLU (Plan local d'urbanisme), puisque c'est un espace boisé classé et elle est protégée par le code de l'environnement, puisque c'est une ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) type 2. A l'heure actuelle, cette forêt bénéficie de deux protections au regard de deux codes différents.

Différents projets, qui avaient pour conséquence de traverser cette forêt, ont vu le jour. Cela a été une ligne à haute tension dont nous avons obtenu, avec de grandes difficultés, qu'elle soit enterrée, qu'elle emprunte une route départementale et que, si elle traverse la forêt, elle le fasse suivant une allée existante. Cela a également été le projet de la A 104 et de la mise en sécurité de la nationale 184.

Tout cela a fait que nous avons eu des inquiétudes sur le devenir de ce massif forestier qui était déjà très amputé. La ville a donc demandé son classement en forêt de protection, qui est un classement tout à fait spécifique, qui, à l'origine, ne concernait d'ailleurs que les zones de montagne et qui, maintenant, s'étend aux forêts périurbaines, dont la forêt de Saint-Germain. Fontainebleau est classée et Rambouillet est en voie de classement. Nous sommes donc tout à fait dans la ligne des classements actuels.

Le Comité de pilotage, qui est présidé par le préfet et le sous-préfet, s'est déjà réuni. Il est constitué de toutes les communes partenaires, de tous les acteurs qui peuvent exister - et ils sont nombreux sur la forêt de Saint-Germain -, des propriétaires également. Ensuite, différents groupes de travail ont été constitués qui seront présidés, soit par des fonctionnaires de la DDEA et de l'ONF, soit par le sous-préfet lui-même.

Concernant le périmètre, qui est la première question à résoudre pour une forêt de protection, il faut savoir qu'il y a toute possibilité, comme vient de le dire Monsieur LAUFFROY, soit pour limiter, par rapport au massif forestier à l'heure actuelle, les zones de protection, soit pour les étendre.

C'est une question qui va être débattue par rapport aux contraintes et aux intérêts. Mais il faut savoir qu'avant, tous les projets qui sont sur table à l'heure actuelle ou dans les cartons vont être mis à plat pour déterminer le périmètre.

Dans ces projets, il y a effectivement la sécurisation de la 184, un certain nombre de projets qui sont aux alentours de la forêt, un projet d'extension de ce que nous appelons les terres occupées par la garde républicaine. Tous ces projets seront mis à plat.

Concernant les 300 hectares restitués, ils ne sont pas classés, pour la partie qui nous intéresse, « espace boisé classé » dans le PLU de la ville. Ils sont classés en zone naturelle et ils ont cette contrainte que j'ai évoquée tout à l'heure qui est la contrainte d'inondation.

Je peux vous dire pour le moment où nous en sommes de la réflexion de la ville, puisque la ville a souhaité, auprès de la ville de Paris, se porter acquéreur d'environ 150 hectares sur les 300 hectares restitués. Ces hectares appartiennent à la ville de Paris.

Nous envisageons sur ces hectares trois types d'aménagement.

Nous avons un aménagement qui vise à restituer une partie de ces hectares à la forêt. Sur les 300 hectares, 150 nous concernent et à peu près une moitié pourrait être restituée à la forêt.

Ensuite, nous sommes très sensibles à la notion de zone humide. Il ne faut pas oublier que c'est un site qui doit préserver la biodiversité. Nous souhaiterions donc affecter une partie des hectares à la biodiversité.

Et pour le reste, la ville de Saint-Germain souhaiterait profiter de ces terrains libérés pour faire un aménagement en plaine de jeux et de loisirs. La plupart des Saint-Germanoises ne savent pas que ces terrains sont sur la commune de Saint-Germain. Il est vrai qu'ils sont très excentrés par rapport au centre-ville. Nous souhaiterions donc un peu réconcilier le centre-ville avec ces terrains au-delà de la forêt et consacrer une partie de ces hectares à des aménagements en prairie et plaine de jeux, tout en sachant que la constructibilité est pratiquement exclue.

M. PHILIPPE MARZOLF : Sur les endroits qui servaient avant à l'épandage des eaux brutes d'Achères, on a de la pollution dans les sols qui, actuellement, est retenue par des plantations. Mais si on les ouvre au public et on plante d'autres choses, est-ce que sera toujours le cas ? Sans doute y a-t-il des études complémentaires à faire dans ce sens.

Et même est-il autorisé d'avoir du public dans ces endroits ?

MME ROSELLE CROS : Des sondages sont faits actuellement pour savoir quel est le degré de pollution. Et vous avez des projets de dépollution de ces terrains. Mais quand on parle de dépollution, il faut savoir quelles sont les techniques utilisées, parce qu'une dépollution totale qui consisterait à retirer l'intégralité des terres est absolument impensable sur de tels espaces, compte tenu des coûts. En revanche, il est tout à fait possible pour des zones, qui ne seront pas des zones d'habitat, d'avoir d'autres techniques telles que des confinements de terres qui, elles, sont compatibles avec des activités de jeux et de loisirs. Je parlais tout à l'heure d'un projet qui s'étendrait sur une dizaine ou une quinzaine d'années, parce que ce confinement va, d'abord, devoir être financé et, ensuite, va prendre un certain temps.

M. CLAUDE GIRAUD, ASA DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE : Je suis président de l'ASA du parc de Maisons-Laffitte.

Je voudrais revenir sur les voies de circulation que vous avez évoquées en direction de Maisons-Laffitte. Il me semble peu réaliste d'imaginer que l'on puisse aller de la station vers le centre-ville de Maisons-Laffitte qui est déjà extrêmement encombré. Les personnes qui habitent Maisons-Laffitte ou celles qui empruntent le pont et la voie vers Poissy savent combien, aux heures de pointe en particulier, mais pratiquement toute la journée, il est difficile de passer.

Quant à la voie en direction du champ de courses, je vous rappelle qu'elle est fermée. La porte de Fromainville est fermée. Elle est ouverte 30 jours par an pour les courses. Elle est ouverte aux personnes qui détiennent une carte, elle est interdite aux poids lourds. Par conséquent, ce n'est pas une voie de circulation normale. Elle aboutit d'ailleurs sur les voies du parc qui sont des voies privées.

Dans ces conditions, tout projet de flux de circulation vers Maisons-Laffitte me paraît peu réaliste.

M. PHILIPPE MARZOLF : Avez-vous des réactions ?

M. DANIEL DUMINY : Je connais la position de la ville de Maisons-Laffitte, parce que Monsieur le député-maire m'en a encore parlé récemment. Mais je ne vois pas comment on peut concilier les avis que j'ai entendus aujourd'hui et cette position, parce que si la porte de Fromainville reste fermée, cela me semble poser un problème. Mais c'est à débattre.

M. CLAUDE GIRAUD : La porte appartient à l'ASA du parc de Maisons-Laffitte qui n'a pas l'intention de la rouvrir.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est une voie privée ?

M. CLAUDE GIRAUD : Oui. Je vous rappelle que la voie autrefois était coupée par un mur qui a été ouvert, parce qu'on avait un chemin de fer qui passait là pour emmener les parieurs vers les champs de courses. Mais en dehors de cela, nous pourrions la refermer demain, nous pourrions reconstruire le mur demain.

M. PHILIPPE MARZOLF : Et donc, toutes les voitures qui passent actuellement par cette route-là seraient arrêtées ? Elles n'ont pas d'autre issue de toute façon.

M. CLAUDE GIRAUD : Je ne sais pas par où elles passeraient. Il faudrait repasser par la forêt. La voie n'est pas aménagée dans la forêt, mais elle pourrait l'être.

MME MARTINE RIDEREAU, CONFLANS-SAINTE-HONORINE : Je suis maire adjoint à Conflans-Sainte-Honorine, chargée de l'Environnement.

J'interviens juste pour éclairer le débat sur cette route. D'ailleurs, ce monsieur avait eu, autant que je me souviens, déjà l'occasion, lors d'un débat précédent, de s'exprimer sur ce sujet. Pour ce qui est de la porte de Fromainville, au fond du parc, il s'agit de l'accès vers Maisons-Laffitte qui est en bas à droite de la diapositive. Il existe un autre accès via la forêt, que l'on voit bien et qui, lui aussi, permet d'accéder à la ville de Maisons-Laffitte par la piscine. Ce sont deux choses différentes.

M. GERARD MARY : Cette route appartient à l'ONF.

M. PASCAL LAUFFROY : Il peut y avoir confusion, parce que la porte qui rentre en forêt domaniale s'appelle également la porte de Fromainville. On rentre bien par la porte de Fromainville dans le mur domanial. On passe sur une voie du domaine de l'Etat, voie privée ouverte à la circulation publique qui, effectivement, est assez dégradée et est limitée en vitesse (30 km/heure) et en tonnage. La seule dérogation au tonnage concerne le SIAAP pour la circulation.

M. DANIEL DUMINY : Pour la navette, pour le personnel.

M. PASCAL LAUFFROY : Oui, c'est pour les cars scolaires ou pour le transport du personnel. Il s'agit donc, apparemment, de deux portes de Fromainville.

M. PHILIPPE MARZOLF : S'ils veulent fermer à cet endroit, on n'a plus que cet accès. Toutes les voitures qui passaient par cette route ne le peuvent plus. Elles doivent faire le tour par l'intérieur de la forêt.

Avez-vous d'autres questions sur les déplacements ?

M. PHILIPPE HOUBART, EX VICE-PRESIDENT DU CAPUI CONFLANS : Je ne reviendrai pas sur le volume de la nouvelle usine, nous en avons parlé précédemment. Vous savez que nous ne sommes pas d'accord. Nous pensons profondément que l'usine nouvelle ne sera pas l'usine de développement durable que nous souhaitons tous à cause de ce volume trop important.

Je voudrais revenir sur les nuisances que nous subissons à nouveau très fortement actuellement, notamment du côté du quartier Plateau du Moulin à Conflans. Mais je crois que nos amis d'Herblay, qui sont proches, et de La Frette les subissent très fortement également. Je voudrais savoir quelles sont les mesures que le SIAAP va prendre, rapidement, parce que nous ne pouvons pas attendre dix ans.

Vous les avez évoquées au travers de l'injection de réactifs en 2008, des opérations que vous alliez faire sur le traitement des boues actuel en 2011.

J'aimerais que vous nous détailliez un peu plus ce que vous allez faire pour régler ce problème d'assainissement de l'usine actuel.

Par ailleurs, vous avez parlé du fait que l'usine serait masquée par du végétal, et nous y sommes favorables, mais vous avez parlé aussi des aspects « biogaz » et classement SEVESO. Pourriez-vous revenir sur ce point ? Les volumes de biogaz, aujourd'hui, je crois, de mémoire, sont de 43 000 tonnes.

M. GERARD MARY : Non, c'est moins de 50 tonnes aujourd'hui.

M. PHILIPPE HOUBART : Pourriez-vous revenir sur les volumes actuels, les volumes futurs et les conséquences au niveau du classement SEVESO ?

Nous sommes aujourd'hui SEVESO, seuil bas. Cela entraîne-t-il le passage à SEVESO, seuil haut ? Quelle est l'incidence de ces changements ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Sur les odeurs, dès l'année prochaine, nous allons mettre en place l'injection d'un nouveau réactif que nous avons testé cette année, que nous allons injecter dans un ouvrage qui, jusqu'à présent, n'était pas protégé. Et il n'était pas protégé, parce que le réactif que nous utilisons jusqu'à présent nécessite, pour être utilisé dans de bonnes conditions, d'être injecté 3 à 4 kilomètres avant l'arrivée dans la station. Or, du fait du parcours de cet ouvrage, il n'était pas possible de trouver des zones de stockage proches de l'ouvrage pour pouvoir stocker le réactif et l'introduire dans cet ouvrage de manière correcte.

M. PHILIPPE MARZOLF : Quel genre de réactif est-ce ?

M. MICHEL GOUSAILLES : C'est du nitrate de calcium, un produit dont l'action est d'inhiber le fonctionnement des bactéries qui fabriquent l'H₂S en maintenant dans l'égout des conditions physicochimiques qui ne plaisent pas à ces bactéries. On ne peut pas le mettre

trop loin, parce qu'il est consommé, cela ne sert à rien ; on ne peut pas non plus le mettre trop près, parce que cela peut se produire avant. C'est très pointu comme point d'injection, et nous n'avions pas réussi à trouver un endroit pour implanter cela.

Là, nous travaillons sur un autre réactif qui est du chlorure ferreux qui, lui, peut être injecté bien en amont. Donc, dès, l'année prochaine, nous allons mettre en place les conditions pour avoir des installations de stockage sur notre site de Clichy et injecter dans l'émissaire, à partir de Clichy, ce nouveau réactif.

Donc, de ce côté-là, nous aurons une amélioration tout particulièrement sur cet ouvrage.

Deuxième point, dont nous avons parlé, toujours en 2008, c'est la mise en place d'un nouveau système de désodorisation des couvertures des décanteurs qui, avant, faisait appel à des réactifs chimiques qui se sont avérés, malheureusement, peu performants, très difficiles à gérer. Là, nous ferons appel à des procédés biologiques beaucoup plus résistants, beaucoup plus robustes et qui, donc, devraient avoir des rendements bien meilleurs dans la continuité. Cela, c'est pour 2008.

Il est clair qu'en 2009, 2010, nous apporterons des améliorations ponctuelles. Chaque fois que nous trouverons une amélioration, elle sera mise en œuvre. Mais ensuite, le gros point, c'est la DERU 2011, puisqu'à la DERU 2011, nous allons créer de nouveaux ouvrages et, notamment, un ouvrage de traitement des jus de retour de boues.

Le traitement des boues, c'est quelque chose qui produit des jus, qui sont odorants, qui sont gênants, qui contiennent beaucoup de pollutions. En les remettant sur la station, pour les traiter, parce qu'on ne peut évidemment pas les renvoyer dans la rivière, ces jus, du fait de leur odeur particulière, impriment sur les bassins leur propre odeur qui crée des problèmes aujourd'hui. Deuxièmement, ces jus contiennent beaucoup de pollutions, d'où une demande très forte en oxygène, ce qui a tendance à nous rendre la vie très difficile.

En les traitant séparément, nous aurons la capacité de les enfermer, de les traiter, sans aucune des nuisances intrinsèques dues à ces jus. Le problème de leur odeur est ainsi complètement éliminé.

Et, deuxième aspect positif, la charge en pollutions de ces jus va être éliminée, donc ne retournera plus vers les installations existantes qui vont se trouver déchargées de quelque chose que l'on estime à environ 15 % de la charge organique qui arrive sur la station. Et moins 15 % sur les ouvrages biologiques, c'est, forcément, une bouffée d'oxygène pour les bactéries. Cela va leur permettre de travailler dans de bien meilleures conditions et donc de limiter les risques de mauvaise odeur.

Troisième impact de la DERU : nous souhaitons stabiliser l'ensemble de la chaîne de traitement des boues et déconnecter l'exploitation des lignes d'eau des lignes de boues. Aujourd'hui, pour extraire les boues de la ligne d'eau, on est obligé de regarder si on a de la place, notamment dans les ouvrages de digestion, parce qu'on est en liaison directe. On souhaite faire une rupture entre ces deux types d'ouvrages avec de nouveaux moyens qui permettront de tamponner, d'épaissir, en fait de diminuer très fortement les difficultés sur le traitement des boues. Cela nous permettra d'exploiter les ouvrages de traitement d'eau au fil de l'eau sans aucune contrainte limitative et donc d'extraire les boues au fur et à mesure de

leur formation, d'éviter de les laisser stagner. Et on sait bien que si on laisse stagner des boues, cela génère des odeurs.

Ce projet DERU, qui est fait pour respecter la réglementation européenne, présente des avantages très importants en matière de lutte contre les nuisances au niveau de l'usine globalement, et ceci dès 2011 qui est la date de mise en service de ces installations.

M. PHILIPPE MARZOLF : En revanche, nous l'avons vu tout à l'heure, pour le prétraitement, c'est plus tard ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Ensuite, c'est le cœur de la refonte. Le prétraitement est la première zone qui doit être refondue. Nous espérons que, dès 2013, nous aurons un nouveau prétraitement qui permettra de régler le problème du prétraitement d'aujourd'hui qui est particulièrement malodorant, et aussi bien pour les riverains que pour nos agents. C'est là où les conditions de travail sont les plus difficiles et où nous souhaitons apporter les améliorations le plus rapidement possible.

M. PHILIPPE MARZOLF : Pourquoi utilisez-vous ces réactifs seulement à partir de 2008 ?

M. MICHEL GOUSAILLES : On ne les connaissait pas. La science avance tous les jours. A force de prospecter, d'essayer de trouver les produits qui pourraient être utilisés, nous avons trouvé ces réactifs. Les produits sont nombreux. Ils peuvent avoir des effets bénéfiques et des effets aussi très négatifs. Vous avez des produits qui peuvent inhiber en partie l'H₂S, mais créer des boues qui décantent et qui font que là où cela ne décantait pas, cela se met à décanter, là où cela ne sentait pas, cela se met à sentir.

C'est un travail de recherche qui a permis de valider ce produit au niveau du laboratoire. Il a été validé en 2006 au niveau des tout petits béchers de laboratoire. En 2007, nous avons fait des expérimentations grandeur réelle, mais à une échelle modeste dans la durée, parce que nous n'avions pas les moyens de mettre en place tout ce qu'il fallait. Nous avons vu qu'en grandeur réelle, cela rendait de très bons résultats et des résultats de nature à nous encourager à mettre en place définitivement ce dispositif sur le site.

M. GERARD MARY : Je vais vous répondre sur le classement en SEVESO qui est en effet dû principalement, mais pas uniquement, à la présence de biogaz sur le site.

C'est un classement SEVESO au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Il faut savoir que ce classement découle d'une directive européenne qu'on appelle la directive SEVESO traduite dans le droit français en 2000. Mais notre arrêté de classement type SEVESO n'est intervenu que le 18 juin 2004, parce qu'entre 2000 et 2004, s'est déroulé un grand débat avec les autorités pour savoir comment on allait classer le biogaz.

Vous avez plusieurs rubriques en matière de gaz. Vous avez le méthane (c'est le gaz que l'on a chez soi, le gaz dit gaz naturel) et les autres gaz. Fallait-il, ou non, classer le biogaz dans la rubrique « Autres gaz » ? Si nous avions le même tonnage de gaz stocké, mais 100 % méthane, nous ne relèverions pas de la réglementation SEVESO. C'est une anomalie, mais c'est comme cela. Nous avons été classés « Autres gaz », ce qui nous vaut pour un peu moins de 50 tonnes stockées à un instant donné sur le site le classement SEVESO, seuil bas.

Et c'est bien d'avoir du biogaz, c'est une énergie que nous créons sur place et que nous utilisons. C'est une économie formidable, cela évite d'utiliser des énergies fossiles.

Si nous devons dépasser le stade du seuil bas pour aller vers le seuil haut, en choisissant tel ou tel projet ou en prenant tel ou tel *process*, c'est principalement une information plus rigoureuse du public, mais la DRIRE, aujourd'hui, nous pousse déjà à cette information du public. La DRIRE nous pousse à aller plus vers les collectivités pour leur expliquer quels sont les risques liés au biogaz. Je crois d'ailleurs que, prochainement, le site va organiser une réunion avec l'une des communes riveraines.

M. PHILIPPE MARZOLF : Aura-t-on des quantités plus importantes de biogaz après la refonte ?

M. GERARD MARY : Nous flirtons avec la limite des 50 tonnes. Il suffit que nous passions un « pouillième » au-dessus pour relever du seuil haut.

(Intervention inaudible)

M. GERARD MARY : Quant aux dangers liés à ce stockage, quels sont-ils ? C'est le danger de l'explosion des sphères de stockage. Les études de danger que nous avons réalisées montrent que la limite de la zone de surpression (le danger est principalement dû à une surpression), la zone des 20 millibars qui correspond à la zone où l'on commence à avoir des bris de vitres, c'est 300 mètres autour des sphères de stockage. Et 300 mètres, dans la position actuelle de la zone des sphères, on est uniquement sur l'usine. Ce n'est pas un périmètre qui va recouvrir une zone habitée.

Même si nous avons un déplacement de la zone de production et de stockage de biogaz, comme cela figure dans l'un des projets, vers la fosse dite Achères III ou Achères IV, le périmètre de 300 mètres serait encore contenu sur le site.

M. PHILIPPE MARZOLF : Si nous revenons sur les questions d'aménagement, sur les 300 hectares restitués, la mairie de Saint-Germain nous a dit qu'elle voudrait bien récupérer 150 hectares. Nous avons un représentant de la mairie d'Achères ce soir, peut-être peut-il nous dire quels sont les projets qu'Achères a sur ces hectares, ces surfaces libérées ?

M. BERNARD VOISIN, MAIRIE D'ACHERES : Je voulais d'abord excuser Monsieur OUTREMAN qui ne pouvait pas être là ce soir. Je suis directeur du développement économique et de l'aménagement de la ville d'Achères.

J'avais apporté cinq images. Une nous intéresse tous et concerne notamment ces fameux 300 hectares.

Vous avez, là, l'image du plan global d'aménagement de la plaine d'Achères qui a été validé par le préfet, qui fait l'objet d'une convention en cours de finalisation entre le port autonome de Paris, la ville d'Achères, la ville de Poissy et PSA qui sont les principaux acteurs de la plaine et de son aménagement. Vous pouvez voir les effets du PPRI avec les zones qui ne sont pas constructibles. Vous voyez bien que l'on a une continuité qui va jusqu'à la RN 184 face à l'étang du Cora. Et on tombe sur les futurs 300 hectares.

Vous voyez l'emprise du port autonome sur 120 hectares pour les aménagements à venir. Vous avez l'implantation du port autonome avec la darse, ce que l'on appelle la petite arche qui est en cours d'aménagement (on vient de racheter le foncier à la ville de Paris). Et comme le disait Madame le maire adjoint de la ville de Saint-Germain, nous avons, là, une zone non constructible de 50 mètres qui va être aménagée en espaces verts de promenade et qui va arriver sur l'étang du Cora.

Vous avez des zones qui sont aménagées, des zones qui seront constructibles et cette fameuse coulée verte qui est imposée par le PPRI pour l'évacuation des eaux en cas de crues type 1910.

Sur l'intérêt des projets sur la ville d'Achères et sur les territoires des villes de Saint-Germain et de Conflans, vous avez deux choses importantes. Le SDRIF a classé la plaine d'Achères comme étant à fort enjeu économique, pour deux raisons : l'une, c'est l'arrivée du port autonome de Paris sur la ville d'Achères avec le canal Seine Nord et toute la zone fluviale portuaire qui doit être aménagée ; l'autre, et ce n'est pas anodin dans la question de l'aménagement des 300 hectares, c'est le sous-sol. Sous chaque mètre carré que vous avez là, vous avez, grossièrement, 6 m³ de granulats.

Il y a donc une vraie question, qui est posée à la ville de Saint-Germain, mais qui est posée aussi à la ville d'Achères, sur laquelle nous travaillons (les maires se sont rencontrés), c'est de savoir ce que l'on fait de ce sous-sol sur ces 300 000 m². Aujourd'hui, les hypothèses les plus avancées, c'est que la ville de Saint-Germain ouvre une carrière de granulats sur 100 hectares, avec une dizaine d'hectares qui appartiennent à la ville d'Achères, le long de la route centrale, afin, notamment, de pouvoir, financièrement, aménager « Cité de la garenne/PSG », parce que se pose aussi la question du club de football.

Madame y reviendra peut-être. Ce que nous pouvons dire, nous, de la négociation que nous avons avec la ville de Saint-Germain, et j'engage là la ville d'Achères, c'est qu'il y a un accord de principe, qu'on est en train de formaliser, sur une convention entre la ville de Paris, la ville d'Achères et la ville de Saint-Germain sur l'implantation éventuelle du PSG et de son club à cet endroit-là, puisque, aujourd'hui, les contraintes techniques imposées par la FIFA n'autorisent plus le club à rester là où il est à Saint-Germain.

M. PHILIPPE MARZOLF : Pour ce qui est de vos terrains, pouvez-vous être plus précis ?

M. BERNARD VOISIN : Vous avez une zone constructible où les installations techniques du club seraient implantées. Vous aurez, ensuite, les terrains d'entraînement avec une moitié sur Achères et une moitié sur Saint-Germain.

M. PHILIPPE MARZOLF : Sur l'autre partie ?

M. BERNARD VOISIN : Nous avons fait faire des études très sérieuses. Sous chaque mètre carré, vous avez 6 m³ de granulats. C'est sur le territoire d'Achères. Cela pourrait devenir, un jour, une carrière d'exploitation. Cela pourrait l'être un jour, parce que nous avons quand même, de l'autre côté, sur le port autonome, sur toutes les zones marquées « LEDUC », de futures carrières (les dossiers de carrières sont en route, l'autorisation préfectorale doit arriver en fin d'année 2008). Nous ne pouvons pas non plus ouvrir des carrières sur 500 hectares du jour au lendemain. Il y a 30 ans d'extraction.

M. PHILIPPE MARZOLF : J'aurai deux questions sur ce point. Les terrains sont en partie pollués, donc, si vous voulez récupérer les graviers, il faut enlever la terre polluée et la traiter ?

M. BERNARD VOISIN : Sur le territoire d'Achères, à l'Est de la RN 184, nous avons effectivement 80 centimètres de terres dites inertes, qui ne sont pas lixiviables, c'est-à-dire que la pollution ne pénètre pas dans l'eau et ne pénètre pas non plus dans la nappe phréatique avec la pluie. Ces terres sont régaliées, sont traitées, sont confinées. Et nous les remettons au-dessus de la nappe phréatique, tout simplement. C'est parfaitement gérable.

MME ROSELLE CROS : Je vous remercie d'avoir été un peu au-delà des projets actualisés de Saint-Germain. Effectivement, la ville de Saint-Germain souhaite garder le PSG qui se trouve devant une contrainte, mais, je vous rassure, cette contrainte n'est effective qu'en 2016. C'est pourquoi j'ai pris la précaution de dire tout à l'heure que nous étions sur des projets à moyen, voire long terme.

Le terrain qui est figuré ici comprend environ 23 hectares et il n'est pas intégralement sur la commune de Saint-Germain. Il est partiellement sur la commune d'Achères, mais il est principalement sur la commune de Saint-Germain. Et il est vrai qu'il y a, à l'heure actuelle, un accord des deux villes pour réserver ces 23 hectares pour le club du PSG dans l'éventualité où ce dernier souhaiterait faire son centre de formation sur ce terrain.

Ce seraient essentiellement des terrains de sport. Un centre, simplement, serait construit. Et nous avons créé, en bordure, en limite (c'est un tout petit espace), une zone à urbaniser pour permettre les constructions nécessaires pour ce terrain d'entraînement le long de la 184.

Nous avons parlé tout à l'heure des 150 hectares que la ville de Saint-Germain pourrait acheter à la ville de Paris. Sur ces 150 hectares, vous en avez environ une vingtaine qui serait réservée à des fins sportives, le reste serait consacré à un aménagement qui est celui dont j'ai parlé tout à l'heure, avec trois volets (zones humides ; reboisement ; terrains de jeux), sachant que j'ai aussi dit que ces terrains étaient pollués (j'ai d'ailleurs évoqué le problème du coût).

Par ailleurs, a été étudiée la possibilité, pour financer cet aménagement paysager, d'exploiter la richesse du sous-sol de ces terrains, sachant qu'en région Ile-de-France, nous manquons considérablement de matériaux de construction, que ce soit bâtiment ou voirie.

Mais nous n'allons pas mettre 100 hectares en exploitation de carrière. Tout cela est en cours de maturation. Cela se fera très progressivement et en limitant les nuisances. Nous l'avons prévu dans le PLU de Saint-Germain où il est mis que les exploitations de carrière étaient possibles dans cette zone, dont je rappelle qu'elle est classée NC au PLU de Saint-Germain. Il n'y aura pas de possibilité de construction. Ce sont simplement des petites zones de carrière qui seront ouvertes progressivement, sans construction. Et la totalité des matériaux devra être évacuée par transport fluvial. C'est l'une des conditions que nous étudions à l'heure actuelle.

Ce sont des projets, encore une fois, qui sont non finalisés, qui sont en cours de négociation avec la ville de Paris et avec la ville d'Achères.

M. PIERRE-EMILE RENARD, PRESIDENT DES AMIS DE LA FORET DE SAINT-GERMAIN ET DE MARLY : Monsieur LAUFFROY et Madame CROS ont largement parlé de la forêt, et c'est très bien.

J'interviendrai donc ponctuellement pour rappeler que, sur les 800 hectares qui ont été pris sur la forêt au 19^{ème} siècle et au 20^{ème} siècle, 450 ont été consacrés au projet de la ville de Paris pour l'évacuation des eaux usées de la ville de Paris. C'est donc bien d'un départ de 450 hectares que l'on parle.

Deuxièmement, jusqu'à présent, par rapport aux emprises sur la ville de Saint-Germain, à partir du moment où l'on a parlé de compensation, ces compensations ont toujours eu lieu hors de la forêt de Saint-Germain et parfois très loin. Un exemple : à un moment, 3 000 m² ont été pris pour un usage, privé du reste, et la compensation, cela a été 10 hectares en Seine-et-Marne. Ceci pour vous montrer que nous n'avons pas été gâtés quant à la conservation jusqu'à aujourd'hui de la forêt de Saint-Germain.

Et quand on parle d'aménagements sur le pourtour, il faudra le voir en fonction de ce qui est en train de se mettre en place, la forêt de protection, car si la forêt elle-même ne doit pas être cisailée, avoir des trous pour d'autres utilisations comme c'est le cas aujourd'hui, sa périphérie, en même temps, ne doit pas induire des circulations excessives par la suite.

J'aimerais que l'on réponde à la question des conditions d'acquisition des terrains, car, dans un premier temps, en 1889, ces hectares ont été loués, puis, ils ont été acquis. J'aimerais savoir dans quelles conditions ils l'ont été, car, normalement, la forêt n'aurait pas dû être vendue, mais concédée, comme c'est bien souvent le cas.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est le terrain que la ville de Paris a acheté pour mettre les installations du SIAAP.

Nous mettrons votre question sur le site Internet, système questions/réponses, et comme le SIAAP ne pourra pas répondre, il la renverra à la ville de Paris.

Avez-vous des réactions par rapport au projet de carrière ?

M. PHILIPPE HOUBART : Je suis désolé, je suis Conflanais et je ne peux que réagir. Cela fait des années, à Conflans, que l'on se bat contre les mauvaises odeurs, les nuisances de la station d'épuration d'Achères, ce n'est tout de même pas pour remplacer ces nuisances par les nuisances causées par l'exploitation d'une carrière. Il faut arrêter.

Juste en face de la zone orange, c'est Conflans centre, c'est tout Conflans qui est de l'autre côté de la Seine. Nous sommes à quelques mètres. Vous rendez-vous compte du bruit que cela va générer dans la plaine, de l'écho que cela fait face aux habitations des Conflanais ? Vous allez avoir des milliers de Conflanais qui vont se battre contre ce projet. C'est insensé.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous avez actuellement une exploitation. Entraîne-t-elle des nuisances ?

M. BERNARD VOISIN : Je tiens à préciser que la zone orange, dont vous parlez, ce n'est pas une future carrière. C'est une zone potentiellement exploitable. Il faut savoir que les carriers, quand ils font un plan de carrière et qu'ils déposent un dossier de carrière, doivent obéir à

des règles très strictes. L'Etat garantit un certain nombre de choses concernant les nuisances sonores, les nuisances visuelles. De surcroît, il y a un tonnage maximal annuel.

Si, un jour, la ville d'Achères décide d'exploiter les carrières que vous voyez sur la zone orange, ce ne sera déjà pas, vraisemblablement, avant 30 ans ou 35 ans, parce que vous avez toute la zone verte « Projet GSM » et toute la zone « LEDUC » qui représentent 110 hectares qui sont à exploiter. Il faut aussi donner du temps au temps.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous voulez dire qu'on n'en a pas besoin maintenant, que cela se fera seulement dans 30 ans.

M. BERNARD VOISIN : Aujourd'hui, sur cette zone-là, il n'y a pas de priorité pour la ville d'Achères.

M. PHILIPPE MARZOLF : A-t-on des responsables de la direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt et de la DDEA des Yvelines ? Avez-vous quelque chose à dire sur le fait d'exploiter des terres qui, avant, étaient polluées et qui seront traitées ? Peut-on les exploiter normalement ? Des précautions sont-elles à prendre ?

MME NATHALIE THER, DRIAF : Sur l'exploitation en carrière des sols, je ne m'exprimerai pas, parce que ce n'est pas de mon ressort. Je voulais simplement rappeler les missions de la direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Depuis 1999, des mesures de précaution sont prises afin d'éviter le transfert des pollutions par des métaux lourds qui sont présentes dans les sols vers des productions agricoles, alimentaires.

Notre travail consiste à coordonner des études pour mieux comprendre comment évoluent ces pollutions par les métaux lourds, notamment dans les sols, comment elles sont transférées dans les végétaux alimentaires afin d'éviter qu'il y ait un risque pour ceux qui consomment ces végétaux.

Dans les années 2002, 2003, 2004, une étude a été conduite par l'INRA qui a abouti à des préconisations. Les recommandations étaient de garder des cultures et, si possible, des cultures qui maintiennent un niveau de matière organique élevé dans les sols pour que ces pollutions par les métaux lourds restent dans les sols et ne migrent pas vers les nappes phréatiques ; également, de réaliser plutôt des cultures destinées à des fins non alimentaires. C'est pourquoi nous travaillons sur la possibilité de faire évoluer ces terres vers des cultures à des fins non alimentaires. Et ce sont notamment les cultures pour les biocarburants.

Une recommandation de l'INRA était aussi d'éviter la création de forêts ou d'espaces récréatifs avant d'avoir réalisé des études sur la présence de micro-organismes pathogènes dans les sols.

Depuis, à la demande du préfet du Val d'Oise, nous sommes chargés de coordonner différentes études qui sont en cours sur cette zone : une étude sur la qualité microbiologique des sols ; une étude sur les possibilités de transfert de ces métaux lourds vers les nappes phréatiques ; une étude également de bioremédiation avec une implantation, en essai, de peupliers pour étudier la possibilité d'extraction des métaux lourds par une culture de

peupliers. Ce sont, encore, des plans de surveillance que nous conduisons pour connaître les teneurs en métaux lourds dans les sols, mais également dans les plantes et dans les graines.

Notre action consiste essentiellement à travailler sur la problématique d'une agriculture durable sur ces zones polluées et à regarder comment évoluent et migrent ces polluants éventuellement vers les nappes souterraines.

M. PHILIPPE MARZOLF : D'après ce que nous comprenons, pour les espaces récréatifs, il faut faire des études complémentaires pour voir si cela ne pose pas de problème. Vous proposez plutôt de l'agriculture, de la culture qu'une autre utilisation comme, notamment, l'exploitation de carrière.

MME ROSELLE CROS : Une partie des terrains pollués a été classée en zone agricole. Le problème que nous avons sur l'exploitation, c'est qu'ils avaient été mis en maïs, que la Chrysomèle est arrivée et que, donc, la plupart de ces terrains sont devenus des friches et ne sont plus vraiment exploitables, sauf effectivement pour faire du biocarburant, tout en sachant que le devenir du biocarburant est loin d'être évident en France (on n'est pas au Brésil), notamment, parce que c'est excessivement consommateur en eau et en énergie. L'enthousiasme, que nous avons pu connaître un certain temps, est, à l'heure actuelle, très freiné.

C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas que ces terrains soient classés en zone agricole, mais plutôt qu'ils soient redonnés à la forêt, en zones humides et en plaine de jeux, après avoir été dépollués.

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous voyons là qu'il est encore besoin d'études, de discussions, de concertations pour savoir ce que l'on va pouvoir faire de ces 300 hectares.

M. DIDIER DUMONT, REPRESENTANT CGT A LA STATION D'EPURATION D'ACHERES : Je voulais rebondir sur cette intervention, parce que, voilà aujourd'hui plus de dix ans, nous avons souhaité un développement de ces cultures. Nous avons organisé d'ailleurs une réunion qui s'était tenue à Pierrelaye et où les agriculteurs étaient aussi venus. Nous avons proposé que soient développées, dans les sols précédemment irrigués par des eaux polluées, ces cultures et d'arroser, non plus avec de l'eau provenant directement des égouts, mais avec de l'eau provenant des stations d'épuration, donc de l'eau traitée, et ce autant dans la plaine d'Achères que dans la plaine qui est présentée comme une zone qui doit être restituée.

Je fais d'ailleurs remarquer que, aujourd'hui, en dehors même de la refonte, nous pourrions rendre ces terres, puisque, hormis la cité de la Garenne, il n'y a aucune installation du SIAAP. On peut les restituer dès aujourd'hui.

Nous avons fait la proposition voilà dix ans maintenant de développer ces cultures. On a parlé du maïs. Peut-être a-t-on eu un problème avec le maïs. Mais ce n'est pas la seule culture. Il y a le colza, les petits pois, différentes cultures qui servent à la fabrication des biocarburants. Dans ce cas-là, y compris les agriculteurs y trouvaient un intérêt, notamment parce qu'en ayant plusieurs cultures, ils limitaient leurs apports en engrais. En effet, la culture précédente en restant sur le terrain servait de nourriture à la culture suivante. Ainsi, il était possible de réaliser trois à quatre cultures par an.

Le problème du biocarburant, et là je ne suis pas d'accord avec les propos qui viennent d'être tenus, c'est que, aujourd'hui, en France, on prend des terres saines que l'on réquisitionne pour faire ces cultures pour les biocarburants que l'on revend un prix beaucoup plus élevé que les cultures alimentaires avec, pour conséquence, un développement de ces cultures au détriment des cultures alimentaires. Or, aujourd'hui, il est possible de développer des biocarburants sur des terres polluées. Alors que l'on prenne ces terres en priorité, et nous verrons que cela se développe.

Je rappelle que nous avons fait des recherches et nous avons vu qu'il était possible de faire trois à quatre cultures par an. Nous préconisons donc cette démarche.

Je ne sais pas si je peux intervenir maintenant sur un autre aspect qui tient davantage aux trois projets. Reste-t-on sur l'aménagement des 300 hectares ?

M. PHILIPPE MARZOLF : Sur l'aménagement des 300 hectares, je pense que l'on a fait à peu près le tour de la question.

M. DIDIER DUMONT : J'avais une question à poser par rapport à la présentation qui nous a été faite. On nous a présenté les trois projets en nous disant que, globalement, pour les trois projets, on utilisait des bio filtres. Si, pour le projet n°2, nous avons 100 % de bio filtres, pour le projet n°3, c'est 70 % de bio filtres.

Si je prends les documents qui sont mis à disposition à l'entrée, je m'aperçois qu'en fait, on utilise la clarifloculation qui est un traitement chimique. Dans les projets, on l'utilise en décantation primaire. Il faut savoir que, aujourd'hui, c'est un traitement tertiaire pratiquement, puisqu'on a le traitement biologique, un traitement primaire, puis, un traitement secondaire. Donc, si on prend ce traitement de clarifloculation pour le mettre en premier, on n'utilisera pas moins de produits chimiques, comme on a pu le dire. A l'inverse même, si on favorise la clarifloculation, cela veut dire que l'on accentue le traitement chimique.

Or, je rappelle la position de la CGT : nous sommes favorables au traitement biologique qui est un traitement naturel et qui nous permet de ne pas être à la merci d'industriels qui, selon les lois du marché, peuvent vendre à des prix très élevés les produits qu'ils fabriquent, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le prix de l'eau. Les usagers sont assez sensibilisés à ce prix de l'eau et se sont déjà élevés à différentes reprises contre le prix de l'eau. Il ne faut donc pas aujourd'hui favoriser ces industriels qui n'ont aucun scrupule pour augmenter la facture.

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous regarderons à la prochaine séance, jeudi prochain, le prix de l'eau.

Avez-vous des réactions ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Je voudrais rassurer Monsieur DUMONT. Nous avons les mêmes préoccupations que lui pour juger ces projets et les comparer, à ceci près que la comparaison est un peu plus complexe que cela.

De toute façon, compte tenu des exigences de qualité qui nous sont imposées, notamment sur l'élimination du phosphore, il nous faudra utiliser des produits chimiques, parce que c'est la seule méthode connue qui permette d'obtenir les résultats attendus. Nous devons, donc,

mettre des produits chimiques, mais nous veillerons à en mettre le moins possible. Nous veillerons au passage, comme je l'avais expliqué la dernière fois, à faire le bilan global, parce que les produits chimiques, c'est une facette qui est effectivement bien connue comme étant assez désagréable, mais la consommation d'énergie, c'en est une autre qui n'est pas beaucoup plus reluisante.

Lors de l'examen des propositions qui nous sont faites, nous allons faire la balance entre les consommations de réactifs, les consommations d'énergie, les consommations d'énergie qui ne se voient pas, mais qui sont dans la construction d'un ouvrage, plus grand, plus petit, parce que cela aussi, c'est de l'énergie, du gaz à effet de serre caché derrière les travaux qui sont faits.

Nous allons faire une analyse, que l'on appelle une analyse de cycle de vie, extrêmement complète qui portera évidemment sur les réactifs, sur l'énergie, mais aussi sur toutes les autres facettes qui rentrent dans l'analyse complète de cycle de vie. Et c'est très complexe, puisque nous allons rechercher, même dans un outil que l'on utilise, ce qu'il a fallu mettre en jeu pour construire cet outil et ce qu'il faudra mettre en jeu, un jour, pour recycler cet outil à nouveau. Ce n'est pas simple. Mais notre examen portera aussi sur cet aspect et ce sera l'un des facteurs principaux de la détermination du SIAAP dans le choix des procédés qu'il mettra en place.

Juste pour terminer, vous avez quand même 70 % du débit à traiter qui le sera sur les bio filtres, avec ou sans produit chimique avant. Les projets, sur ce point, varient, et le SIAAP n'a pas arrêté son choix. Nous en aurons peut-être 30 % qui seront traités d'une autre manière, mais l'examen portera sur la vision globale sur le plan de ce que l'on appelle aujourd'hui le développement durable.

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER : Je vous ai écouté plusieurs fois et je n'arrive toujours pas à comprendre, mais je ne suis pas un spécialiste. J'essaie de comprendre ce que vous dites et, depuis le début, vous nous dites que vous souhaitez privilégier le traitement biologique par rapport au traitement chimique. Et quand nous regardons les projets, nous voyons qu'il est question de procédés membranaires et de procédés par bio filtres.

M. MICHEL GOUSAILLES : Les deux sont de la biologie.

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER : Jusque là, j'ai compris. Entre le procédé membranaire et le procédé bio filtres, quel est celui qui consomme le plus de produits chimiques ? Comment fait-on pour les réduire ? A-t-on des moyens, des méthodes ? Comment fait-on concrètement ? C'est bien beau de dire que vous avez l'intention de, mais qu'est-ce que cela signifie exactement ? Expliquez-moi, parce que, depuis le début, je n'ai rien compris. Votre intention doit être louable, mais nous ne comprenons pas du tout à quoi elle correspond techniquement.

M. MICHEL GOUSAILLES : Ce que vous n'avez pas compris, c'est très clair, c'est que l'épuration des eaux, c'est très compliqué. On ne peut pas parler de choses compliquées de manière infantile.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous avez quand même un ingénieur d'EDF qui, au bout de trois mois et demi, ne comprend toujours pas !

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER : J'ai passé à peu près 40 ou 50 heures avec vous à lire le dossier et maintenant que nous arrivons à la fin, je n'arrive toujours pas à savoir ce qui est du chimique et ce qui est du biologique.

M. MICHEL GOUSAILLES : Si vous parlez du dossier du maître d'ouvrage, quand nous avons écrit ce dossier, nous ne disposions pas des propositions qui nous ont été communiquées ensuite. Nous ne pouvions pas, à ce moment-là, expliquer quels étaient les procédés qui nous étaient proposés, puisque nous ne les connaissions pas.

Nous les connaissons aujourd'hui. Pour éliminer la pollution azotée, il n'y a que la biologie ; pour éliminer la pollution carbonée, il n'y a que la biologie. Nous avons donc forcément des traitements biologiques à ce niveau et seulement des traitements biologiques. Cela produit des boues, bien entendu. Pour éliminer la pollution phosphorée, c'est plus compliqué, parce que si la biologie peut en faire un peu, dans des conditions extrêmement précises, compliquées à mettre en œuvre, avec des bassins un peu plus grands, la chimie peut en faire aussi.

Aujourd'hui, sur Seine Aval, nous faisons de la chimie avec la clarifloculation.

Demain, dans le cadre de la refonte, pour les 70 % d'eau qui seront traités par les biofiltres, la biologie qui fonctionne dans ces biofiltres est incapable d'éliminer le phosphore.

Pour que des bactéries veuillent bien éliminer le phosphore, il faut qu'elles passent dans des conditions extrêmement pénibles de stress respiratoire qui les obligent, pour ne pas mourir, à mettre en place un système de survie paradoxal qui consiste à tirer leur énergie vitale du re-largage de leur propre phosphore interne. C'est paradoxal, puisque l'on veut éliminer le phosphore et que l'on stresse des bactéries pour les obliger à le recracher. Mais comme on est quand même sympathique avec les bactéries, après les avoir bien stressées, on les met dans des conditions beaucoup plus agréables, on leur met de l'oxygène, de la nourriture, et là ces petites bactéries qui se rappellent avoir souffert vont se goinfrer de phosphore. Au lieu de consommer la quantité de phosphore qui leur est nécessaire pour se reproduire, elles en consomment deux, trois, quatre, cinq fois plus. Une bactérie normale, cela contient 1,75 % de phosphore par rapport à son poids de matière organique ; une bactérie stressée peut contenir 4, 5, 6 % de phosphore, peut-être même un peu plus.

On en arrive à différents bassins où, là on les prive d'air, là on leur en donne, là on leur donne à manger ; on les fait passer par ces étapes pour arriver à un bassin où elles contiennent plein de phosphore. Et il suffit à ce moment-là de les retirer pour éliminer le phosphore. Mais qu'en fait-on une fois qu'on les a retirées ? Si on ne va pas assez vite, elles vont re-larguer le phosphore.

C'est donc extrêmement compliqué à maîtriser avec des rendements difficiles. Le jour où il pleut, la qualité de l'eau change et l'efficacité de la déphosphatation biologique s'écroule. Nous avons des ouvrages d'expérimentation en fonctionnement en ce moment qui nous montrent qu'un jour la bactérie est capable de contenir 5, 6 % de phosphore. Mais s'il pleut, pendant trois ou quatre jours, elle ne fait plus rien.

Donc, la biologie, cela fonctionne un peu, mais c'est compliqué.

Sur les biofiltres, cela ne fonctionne pas. Les bactéries sont accrochées sur des supports, quel que soit le matériau, et on ne peut pas les faire passer alternativement dans des conditions qui permettent l'élimination du phosphore. Donc, pour 70 % du débit, le phosphore continuera à être éliminé uniquement par voie physicochimique.

Pour les 30 % restants, si jamais ce sont des biofiltres, ce sera la même chose. Et si on considère qu'il y a un intérêt à mettre en place des membranes, on étudiera la compétitivité de l'utilisation de la capacité biologique des bactéries à éliminer le phosphore. Mais, de toute façon, ce sera insuffisant.

Quel pourcentage des besoins cela couvrira-t-il ? C'est là où nous avons besoin d'affiner nos travaux, de bien comprendre ce qui nous est proposé.

On a un des candidats qui nous dit qu'il va éliminer 40 % du phosphore par voie biologique, 60 % par voie chimique ; un autre nous dit, compte tenu de la pluie, des régulations, du fait qu'il a une exigence très forte en sortie, qu'il ne peut pas compter sur la biologie et qu'à partir de là, il ne construit pas ce qu'il faut pour ce traitement biologique (il fait des économies en ne construisant pas de bassins, en ne mettant pas d'oxygène pour ces bactéries, en ne mettant pas d'énergie pour pomper).

Il faut que nous fassions ce bilan qui est très complexe entre le tout chimique, dont on sait ce qu'il coûte, et le partiellement chimique (on insère de la biologie pour faire une économie de produits chimiques, mais on dépense de l'énergie pour pomper, pour aérer, pour construire).

Est-ce mieux ? Est-ce que le fait de dire que l'on ne met pas de produit chimique, par rapport au fait de dire qu'on consomme moins d'énergie, tient mieux la route ? C'est la même question que pour les biocarburants.

Il y a un souhait de faire du biologique, parce que c'est réconfortant, c'est intellectuellement satisfaisant, mais il faut pousser la réflexion au bout pour être certain de ne pas faire fausse route. Cela peut être une fausse bonne idée que de décider de faire de la biologie sur le phosphore. Nous sommes dans la phase où nous nous interrogeons sur le point de savoir si c'est une bonne idée ou une fausse bonne idée et nous ne nous déterminerons que quand nous aurons affiné vraiment cette partie du chantier qui nous occupe sur la refonte. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons le faire, mais c'est très complexe.

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER : En un mot, pour voir si nous avons bien compris : quand je fais 100 % de bio filtres, je sais que je vais faire le maximum de produits chimiques ; quand je fais moins de 100 % de bio filtres, je peux peut-être en faire moins, mais je ne sais pas exactement dans quelle proportion, et ce que je ne connais pas, c'est le coût énergétique de ces solutions. Ai-je compris ce que vous vouliez dire ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Tout à fait.

M. PHILIPPE MARZOLF : Monsieur MARY ne semblait pas tout à fait d'accord.

M. GERARD MARY : En effet, vous associez bio filtres et produits chimiques.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est ce que Monsieur GOUSAILLES vient de dire. Il a parlé de la clarifloculation.

M. GERARD MARY : La clarifloculation, c'est du physicochimique, c'est du réactif. Mais pour les biofiltres, on n'a pas de produits chimiques.

M. MICHEL GOUSAILLES : Oui, mais comme on veut éliminer le phosphore, il faudra bien passer par les produits chimiques à un moment donné.

M. DIDIER DUMONT : Si, effectivement, pour le traitement du phosphore, on ne remet pas en cause l'idée qu'il faut un traitement chimique à l'heure actuelle, parce qu'on n'a pas les moyens, en biologie, de le faire, nous disons toutefois qu'il faut qu'il n'intervienne qu'en tertiaire. Si on met la clarifloculation en traitement primaire, cela veut dire, comme on sait que le primaire va récolter quasiment 50 % de la charge polluante, qu'ensuite on a 50 % des boues qui sont inexploitablement pour la valorisation agricole.

Nous voulons donc le biologique en traitement primaire, voire secondaire, puis, un traitement physicochimique de manière à enlever le phosphore.

M. MICHEL GOUSAILLES : C'est peut-être encore, Monsieur DUMONT, une excellente fausse bonne idée.

Ce que vous dites peut sembler être plein de bon sens, mais ce qu'il faut savoir, c'est que, quand on élimine le phosphore en plusieurs étapes, les lois chimiques font que les rendements sont meilleurs avec des consommations de réactifs plus faibles. Donc, vouloir tout faire à la fin en une seule fois, ce n'est pas forcément, sur le plan de l'utilisation de réactifs, plus économique en réactifs. Cela ne permet pas non plus un meilleur résultat que quand on le fait en plusieurs étapes. En le faisant un peu au début en mettant un peu de réactif et un peu à la fin en mettant encore un peu de réactif, on en met peut-être moins que si l'on met tout à la fin.

Ce sont des sujets évidemment très complexes à étudier. On passe de relations purement chimiques, de l'écriture et de l'explication d'équations à leur mise en œuvre sur des mètres cubes d'eau importants. Et, évidemment, il y a des choses qui se passent entre les deux, que nous étudions à la lecture des projets qui nous ont été soumis.

Je n'ai pas à juger de la qualité des ingénieurs qui ont travaillé sur les trois projets. Je pense que ce sont tous des ingénieurs très compétents. Ils ont suivi un chemin qui est à peu près le même, ils arrivent à des conclusions qui sont très semblables, puis, à un moment donné, ils divergent sur des points qui nous paraissent fondamentaux, mais ils divergent sur de petites choses. L'un trouve que c'est plutôt cette solution qui est la meilleure et l'autre, qui est aussi bon, pense que c'est l'autre solution. Cela veut bien dire qu'entre ces différentes solutions, ce n'est pas si évident que cela. C'est comme aux courses, il faut la photo de l'arrivée. Et nous, nous développons la photo de l'arrivée.

M. ALAIN DEGANS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE : Je suis commerçant dans la commune de Conflans, je reçois dans mon commerce beaucoup de personnes qui travaillent au SIAAP, des ouvriers, des cadres. Et je sais que, ces derniers temps, l'usine a été plusieurs fois inondée. Or, pendant ces inondations, l'eau dans l'usine est traitée. Ils ont plusieurs fois rejeté dans la Seine. Les travailleurs du SIAAP ou de la ville de Paris peuvent témoigner.

Vous avez parlé du traitement de l'eau par voie chimique. Quand vous traitez avec des produits chimiques, l'eau est mousseuse. A la sortie, elle est mousseuse avec des petites

bulles blanches qui flottent à la surface de l'eau. Et dans les chantiers, cela mousse tellement que c'est collant.

Pour l'avenir, ces produits chimiques constituent-ils un danger pour l'homme ou pour les animaux ? Avez-vous fait des études ou non ?

Le jour où des personnes ont inventé l'amiante, elles étaient contentes. L'amiante est ininflammable. C'était un produit très intéressant. Aujourd'hui, aussi, les produits chimiques sont efficaces, mais à long terme, qu'en est-il ? Vous avez regardé si cela présentait, dans l'avenir, un danger pour l'homme ?

M. MICHEL GOUSAILLES : La réponse globale, c'est qu'il y a quand même beaucoup moins de dangers à épurer les eaux usées qu'à ne pas les épurer. C'est clair.

S'agissant de la mousse à laquelle vous faites allusion, je pense que ce sont un peu les mêmes causes que les inondations dont vous avez parlé : à un moment donné, pour des raisons de pluviométrie, de difficultés peut-être sur la station, il se trouve qu'un ouvrage ne peut plus faire face. L'eau ne peut pas passer, donc, forcément le niveau monte. Et on en arrive à ce que l'on avait expliqué lors du débat sur les eaux pluviales : quand le niveau monte, il monte dans les égouts, et pour ne pas inonder les régions, les villages, les villes, on a des déversoirs qui permettent de rejeter directement dans le milieu naturel. A ce moment-là, et c'est forcément à l'occasion d'un orage très violent, une partie de l'eau est déversée dans le milieu naturel.

C'est l'un des problèmes auquel s'attache le scénario C dans son ensemble, de limiter les déversements par temps de pluie en stockant.

Le deuxième aspect des choses, c'est que le jour où vous avez eu une surcharge de la station, le traitement biologique a été débordé. Or, pour ne pas altérer l'outil d'épuration qui, rappelons-le, est un outil vivant (ce sont des bactéries, on ne peut pas faire n'importe quoi, parce qu'on pourrait les tuer, et si on les tue, il faut 15 jours, un mois avant de revenir à l'état antérieur), on décharge l'outil biologique et on envoie plutôt sur l'outil chimique qui est un peu moins performant. Notamment les pollutions dissoutes, les détergents ne sont pas éliminés par le traitement chimique. Et le jour où cela mousse, c'est parce qu'une partie de l'eau n'a pas été traitée biologiquement.

Je rappelle pour mémoire que, voilà 30 ans, tous les détergents n'étaient pas biodégradables. Sur les bassins biologiques, on avait 1,50 mètre, 2 mètres de mousse. Chaque fois qu'il y avait un déversement, et il y avait des déversements en permanence, à chaque barrage sur la Seine, vous aviez 2, 3 mètres de mousse qui se formaient. J'avais un collègue qui travaillait au service de la navigation de la Seine qui a été traumatisé, parce qu'un jour, un réglage de barrage a généré de la mousse et qu'un pêcheur, qui était là, s'est trouvé très mal, je crois même qu'il en est décédé, mais parce que, à cette époque-là, on rejetait des détergents. Aujourd'hui, la station d'épuration les élimine, mais elle les élimine tant qu'elle est en capacité de le faire. Et justement, la refonte de Seine Aval, c'est pour nous mettre en capacité biologique de traiter, y compris pendant les événements pluvieux, chose que nous ne faisons qu'à un niveau modeste et que nous commençons à bien faire maintenant, depuis que nous avons mis en route la nitrification/dénitrification.

M. PHILIPPE MARZOLF : Quels sont les risques sanitaires par rapport à ces produits chimiques ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Les produits que nous utilisons sont des produits bien connus, qui sont même utilisés dans la fabrication de l'eau potable. S'ils comportaient un risque pour la santé publique, cela se saurait. Cela dit, cela reste des produits chimiques. Ils sont à manipuler avec précaution, à des doses très faibles, ce que l'on s'emploie à faire. Et en l'état de nos connaissances, on ne peut pas imaginer que ces produits puissent avoir un impact négatif sur la santé humaine. Ils sont justement là pour aider à ne pas altérer la santé humaine du fait d'un défaut de traitement.

M. PHILIPPE MARZOLF : Dans les questions que le SIAAP posait, on avait une question sur le développement de la voie fluviale avec l'extension du port et également une question sur le schéma général d'aménagement en fonction des approches architecturales et paysagères que les prestataires ont faites. Avez-vous des réactions par rapport à ces questions ?

UN INTERVENANT, HABITANT DE CONFLANS : Le premier projet avec cet aménagement végétal nous semble, d'après les vues, nettement mieux intégré dans le paysage. C'est plus vert. Mais c'est une impression. C'est une vue. Cela donne une meilleure impression de camouflage, c'est plus discret. C'est plutôt bien. Mais c'est une impression.

Je voulais revenir sur ce qui a été dit précédemment. Comme sur les trois projets, on en a un qui est 100 % bio filtres, soit c'est celui-là qui gagne, soit c'est l'un des deux autres. Après, vous combinez avec le projet 1 qui est mieux camouflé, et on n'est pas loin de répondre à votre question sur le choix.

M. GERARD MARY : Quand vous dites qu'il est mieux intégré, pouvez-vous développer ? Est-ce que, pour vous, un projet mieux intégré, c'est un projet que l'on perçoit le moins possible en face et donc qui est protégé par une végétation qui est la plus haute possible ? Est-ce ce que vous voulez dire ?

L'INTERVENANT : Nous connaissons bien cette vallée, nous voulons la préserver depuis des années. On a des points de vue magnifiques. Je pense, par exemple, à ce que l'on peut voir depuis la terrasse de Conflans, parce que j'habite Conflans. Mais si vous allez à l'église d'Herblay, à la sortie de l'église, vous avez une vue magnifique. J'ai des amis qui habitent sur les hauteurs face à la forêt et à la Seine. C'est vrai que, aujourd'hui, les installations choquent. Quand vous invitez des personnes chez vous, elles vous posent la question : qu'est-ce que c'est que cela ?

Donc, si c'est mieux camouflé, avec plus de végétaux autour et au-dessus, c'est un avantage. C'est mon sentiment.

M. PHILIPPE MARZOLF : Tout le monde est à peu près d'accord ?

L'INTERVENANT : C'est une intégration végétale.

UN INTERVENANT : Ce n'est pas la même chose que le camouflage.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est la question que je voulais entendre. Monsieur DUMINY a dit un jour qu'il s'était aperçu, en voyant des photos, qu'on voyait surtout les toits, si j'ai bien

compris, une masse grise qui ressort sur du vert. Donc, Monsieur DUMINY avait posé la question des toits végétalisés.

M. DANIEL DUMINY : Est-ce que vous considérez que c'est quelque chose que vous pourriez voir dans le futur ou est-ce que vous ne voulez pas voir ce bâtiment ?

L'INTERVENANT : L'inconvénient de ce bâtiment, c'est qu'il n'est pas camouflé. Le toit n'est pas végétalisé. On n'a pas autour une végétation qui le masque.

M. GERARD MARY : Il est plutôt beau pourtant.

L'INTERVENANT : Au niveau de l'architecture, il est plutôt mieux que les autres bâtiments. Mais les architectes vont avoir d'excellentes idées, encore meilleures peut-être.

M. PHILIPPE MARZOLF : Les architectes ou les personnes qui ont travaillé sur ces trois projets veulent-ils prendre la parole ? Peut-être avez-vous une approche différente ? Voulez-vous éclairer de façon différente ce qui est dit ? Peut-être l'architecte qui a fait l'ancien bâtiment veut-il intervenir ?

M. GERARD MARY : L'architecte de la nitrification/dénitrification est dans la salle.

M. PHILIPPE MARZOLF : Et il est prestataire également pour l'un des trois projets ?

M. LUC WEIZMANN, ARCHITECTE : Je voudrais simplement dire que, si l'on construit un bâtiment rapidement, les arbres et la végétation mettent du temps à pousser. Notamment sur le parc qui est construit devant, des centaines d'arbres ont été plantés, mais ils ont besoin de temps pour pousser.

Je pense qu'une activité industrielle de cette nature ne doit pas forcément être camouflée dans le paysage. Elle peut avoir une présence qui lui confère une certaine noblesse avec toute sa dimension d'équipement public au service de l'environnement, sans pour autant porter préjudice à l'environnement. Si vous aviez en face de chez vous une zone d'activités comme nous pouvons en trouver dans la région, notamment dans la région Ile-de-France et partout en France dans les entrées de ville, vous seriez plutôt moins bien lotis par rapport à ce que le SIAAP vous donnera à terme, progressivement, par la construction du site comme image pour l'ensemble de la plaine.

La présence de l'activité de l'assainissement depuis plus d'un siècle sur le territoire a amené des nuisances, qu'il faut bien sûr résorber le plus rapidement possible, mais, curieusement, a amené aussi, par contraste, une forme de préservation de la plaine qui permet un devenir à cette plaine. Et c'est, je crois, important de positiver cela.

Madame le maire adjoint de Saint-Germain-en-Laye a parlé de cette notion d'héritage et de valeur de la plaine.

J'ai beaucoup entendu parler de dévalorisation, à cause de cette présence de nuisances, mais je crois qu'il y a aussi cet héritage qui permet de construire un devenir pour les générations à venir.

UN INTERVENANT : Si on dit : « Ce coin est tellement beau, il faut aller le voir, le visiter », là, vous aurez réussi. Il faut mettre des murs végétaux. C'est fantastique. Ils l'ont fait quai Branly. C'est l'avenir. Ce sera peut-être après un site historique.

UN INTERVENANT : Sur cette vue, vous avez exactement la vue que les riverains ont. Là, on est au niveau de Corneilles, de La Frette. C'est un exemple. C'est vrai aussi si on se place de l'autre côté, du côté Herblay, du côté Conflans. A cet endroit, on a tout un espace de verdure qui s'étend avec la forêt qui est là très vite. C'est vrai que des bâtiments, à cet endroit, cela choque.

Vous allez me dire que vous pouvez, en tant qu'architecte, mettre un peu de noblesse dans ces bâtiments. Je vous l'accorde et je sais que vous le ferez très bien. Mais il faut concilier, je crois, les deux, la noblesse du bâtiment et la végétation, parce que l'on est dans un lieu historique proche de la forêt de Saint-Germain et que l'œil est attiré par ce qui n'est pas vert. Et si ce qui n'est pas vert heurte l'œil, ce n'est pas bien. Il faut penser à cette forêt qui est tout de suite là. C'est une intégration des deux. Mais vous allez y arriver.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est plus le patrimoine forestier et verdoyant que vous voulez maintenir que le patrimoine du service public et de l'environnement qui est forcément quelque chose d'industriel.

L'INTERVENANT : Il ne faut pas oublier que cette région a été la région des peintres impressionnistes. C'était classé. De nombreux peintres sont venus peindre dans cet endroit. C'est mondialement connu.

M. PHILIPPE MARZOLF : Faites venir des peintres et peut-être qu'ils vous diront ce qu'il faudrait faire.

M. JEAN DELAUNAY, CONSEIL MUNICIPAL DE CONFLANS : Je trouve que la discussion est intéressante. On parle de patrimoine forestier, de paysage, etc. Je tendrai à opposer ce qui ressort de la salle à ce qu'Achères nous prépare avec une extraction de sable en disant que c'est dans 30 ans et que, donc, il ne faut pas s'en faire. Il y a une totale opposition. Or, il ne faut pas déconnecter la demande que nous faisons au SIAAP de construire quelque chose d'intégré dans la forêt et le devenir de ces fameux 300 hectares.

UNE INTERVENANTE : Je voudrais juste intervenir par rapport à ce que vous venez de dire. Mais j'aborderai les choses de manière sans doute un peu candide. Nous faisons, dans deux jours, une réunion sur la gouvernance de l'eau, mais je pense qu'il se pose aussi un problème de gouvernance de l'espace, problème qui est posé avec une acuité particulière ce soir.

Si on regarde bien, chaque municipalité veut un peu tirer les marrons du feu pour sa propre commune : Conflans ne veut pas voir les carrières d'Achères ; Achères veut ses gravières ; Maisons-Laffitte veut fermer sa route...

M. PHILIPPE MARZOLF : Saint-Germain veut mettre le Paris Saint-Germain.

L'INTERVENANTE : ...veut Sa ZNIEFF et sa forêt. Or, ces 300 hectares, quand même, sont pollués. Madame a parlé d'une exploitation agricole possible qui permettrait, non pas de dépolluer, mais de voir comment cela peut évoluer. Peut-être, pourrait-on, en appliquant le

principe de précaution, voir ce que l'on pourrait faire sur ces 300 hectares en matière d'exploitation agricole, en vue d'études. Je trouve que ce serait une mesure tout à fait intéressante.

J'ai eu l'impression aussi que le travail présenté par le travail de l'ONF n'était pas connu de vous ou mal connu. Je suis un peu effrayée de voir toutes ces personnes qui travaillent et qui travaillent beaucoup, qu'il y a des projets et du temps passé sur différentes choses sans que ce soit forcément pris en compte. Or, on a quand même 300 hectares à dépolluer avec des solutions agricoles en appliquant le principe de précaution.

C'est un projet d'ensemble qu'il faut regarder ensemble, avant que chacun dise qu'il veut faire ceci ou cela. C'est ma réaction : je pense qu'il faut une gouvernance de l'espace, de ces 300 hectares avec, peut-être, les associations, les différentes communes impliquées, les responsables au niveau du ministère de l'Agriculture, de l'ONF pour trouver les meilleures solutions possible, parce qu'on a quand même 300 hectares à dépolluer.

M. PHILIPPE ESNOL : Je voudrais réagir à ce que vient de dire madame. Il ne faut pas confondre les personnes ou les communes qui veulent, comme vous le dites, « tirer les marrons du feu » de la situation et celles qui, depuis de longues années, passent leur temps à se protéger. Nous sommes dans cette situation à Conflans depuis des années. Nous essayons de nous protéger et nous continuons à essayer de nous protéger. Nous n'avons aucun marron à tirer d'aucun feu. Cela fait bien des années qu'on ne tire pas de marrons du feu et qu'on ne tire que des problèmes. Il ne faut pas se tromper non plus de cible et mettre tout le monde dans le même panier.

Pour revenir sur le fond, je crois que l'on a un débat un peu surréaliste sur l'aménagement. J'entends des choses qui me font vraiment hurler de rire sur le thème « la plaine a été valorisée par la station d'épuration ». Il faut arrêter de plaisanter. La plaine et la forêt de Saint-Germain valorisées par la station d'épuration, c'est une plaisanterie de garçon de bain.

Deuxièmement, débattre pendant des heures pour savoir s'il vaut mieux que le site soit fondu dans le paysage n'est pas nécessaire. C'est du bon sens. Evidemment que moins on le voit, moins les installations sont visibles, plus c'est agréable à regarder. C'est du bon sens. Il suffit de se mettre sur les coteaux pour se le dire. Il n'est pas besoin de se battre pendant des heures sur ce point. Oui, il faut essayer de protéger, de faire en sorte que ce soit vert et que cela se voie moins.

Et troisième point, sur l'aménagement des 300 hectares, j'ai bien compris qu'un certain nombre de projets étaient en gestation, en particulier chez nos collègues, très bien. Nous ne sommes pas là pour nous occuper de cela. Nous pouvons simplement remarquer que si on a la volonté d'installer le Paris Saint-Germain à cet endroit-là, on a aussi la volonté de faire perdurer l'étang du Cora, si c'est possible ; éventuellement, je l'ai entendu dire par Madame le maire adjoint de Saint-Germain, la volonté de faire un espace de loisirs ou récréatif pour des enfants. Tout cela peut être difficilement compatible avec de l'extraction de carrières. Il faut rester raisonnable.

Et je sais aussi, même si cela n'a pas été évoqué ce soir, mais parce que le sous-préfet m'en a parlé, qu'on a un projet d'installation d'une aire de stationnement des gens du voyage dans ce périmètre, et une aire importante, ce qui, à mon avis, est une mauvaise idée. Je ne vois pas comment on peut faire cohabiter dans le même secteur le Paris Saint-Germain, des

aires de récréation ou de loisirs pour les enfants ou pour les jeunes, éventuellement une aire de stationnement des gens du voyage et une activité d'extraction de carrière qui est polluante, qui fait du bruit, etc. Il faut quand même que ce soit cohérent et aussi prendre en compte ce qui a été dit par les associations qui se battent depuis des années sur le sujet.

Il y a quand même une population très importante et très urbanisée juste de l'autre côté de la Seine qui, depuis des années, se bat pour essayer de protéger son environnement et se protéger des nuisances qui sont occasionnées par cette activité. A un moment donné, il faut aussi prendre cela en compte, essayer de faire en sorte que tous les aménagements qui vont venir soient cohérents par rapport à ce qui existe et aussi essayer de préserver un peu les populations qui habitent là et qui essaient de se protéger. (*Applaudissements*)

M. PHILIPPE MARZOLF : C'était presque une conclusion.

MME ROSELLE CROS : Je ne suis pas très éloignée de la position de Monsieur ESNOL, dans la mesure où je pense qu'on ne peut qu'améliorer la situation et que la prise en compte de toutes les populations riveraines est un objectif majeur.

Il est absolument faux de dire qu'on n'a pas de vision d'ensemble. Nous travaillons, depuis plusieurs années, tous les communs ensemble avec le SIAAP qui est parfaitement au courant et partenaire de tous les projets. On a donc bien une vision d'ensemble d'aménagement. Et je pense que c'est un faux procès que de dire que chacun tire les marrons du feu. Ce n'est pas du tout ce que nous cherchons. Le seul objectif que nous ayons, c'est de tirer le meilleur parti environnemental.

J'ai lu dans un des cahiers d'acteurs qu'il ne fallait pas faire de projet immobilier. Nous sommes dans une zone totalement inconstructible du fait du PPRI. Il est donc absolument hors de question de faire du foncier qui rapporte cette zone. Il s'agit de financer un projet d'aménagement paysager et boisé avec des zones humides et de la biodiversité. L'objectif est environnemental. Simplement, il faut savoir comment nous allons y arriver.

Et le problème vient du financement. J'ai bien entendu le SIAAP poser la question : qui va entretenir la zone ? Et je suppose que vous vouliez parler de la zone de transition paysagère. C'est une réelle question. Il ne faut pas penser que les villes vont sortir de leur chapeau les financements nécessaires à toutes ces zones. Et s'il y a un projet d'exploitation qui, encore une fois, pour Saint-Germain, est modéré et très étalé dans le temps, c'est tout simplement pour permettre ces financements.

Je n'ai pas de réponse à la question, bien que je sois très intéressée par la zone de transition paysagère, dont que je suppose qu'il va falloir l'étudier concomitamment à notre propre projet d'aménagement en trois zones, du financement. Ce sont des coûts très importants.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous êtes pour l'instant sur ces terrains et c'est vous qui les entretenez ?

M. GERARD MARY : Pour l'instant, c'est le SIAAP qui entretient l'ensemble.

M. PHILIPPE MARZOLF : (*Intervention inaudible*)

M. GERARD MARY : (*Intervention inaudible*)

Le parc Albert Marquet est déjà un grand parc. Je vous laisse imaginer les sommes que cela représente en termes de dépenses. C'est sans doute le plus grand parc de l'Île-de-France. La question que je pose, c'est : qui va gérer ce parc à l'avenir ? Qui va l'entretenir ?

UN INTERVENANT : La région.

M. GERARD MARY : Peut-être.

UN INTERVENANT : Les bases de loisirs sont cogérées par le département, la région et les communes concernées. On peut peut-être trouver aussi une solution sur un espace aussi important. Cela ne me paraît pas du tout impossible. Il faut solliciter le département et la région, et je pense que les maires des communes concernées peuvent très bien le faire. Cela ne me paraît pas infaisable.

M. BERNARD VOISIN : Je voudrais clarifier le propos. Sur la zone orange, il n'y a pas de projet d'exploitation. Je redis ce que j'ai dit. Sur le côté Est, RN 184, il y a 35 ans d'exploitation sur Achères. Nous n'allons pas nous amuser à lancer une exploitation. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet d'exploitation. Néanmoins, c'est pointé par le schéma directeur d'aménagement de l'Île-de-France, notamment en matière économique, comme ayant encore un potentiel d'exploitation. Mais la ville d'Achères n'a aucune intention aujourd'hui de lancer l'exploitation.

UN INTERVENANT : Sur la zone de transition de 400 hectares, vous posiez la question de garder des surfaces pour des traitements complémentaires que les réglementations de la décennie ou des décennies futures pourraient vous imposer. Avez-vous complètement abandonné cette idée ? Pensez-vous que l'on est arrivé au maximum de ce que pourra demander la réglementation ou que, sur les 400 ou 500 hectares qui vous sont attribués, vous saurez vous en arranger ?

M. DANIEL DUMINY : Je ne pense pas que l'on soit arrivé au maximum de la réglementation. Je ne connais pas la fin de l'histoire bien évidemment, mais il est probable que, dans 50 ans, il soit nécessaire d'obtenir de nouveaux terrains pour de nouveaux process. On peut toutefois considérer que, pour les 50 ans qui viennent, la zone rouge sera suffisante pour le traitement des eaux usées et des eaux de pluie. Rappelez-vous d'ailleurs que, dans la zone rouge, je vous avais indiqué que nous avons déjà diminué d'à peu près 40 % la surface du bâti.

L'INTERVENANT : La réponse, c'est que vous pensez avoir suffisamment de marge aujourd'hui ?

M. DANIEL DUMINY : Pour les 50 ans qui viennent, oui, en l'état actuel de la réglementation. Mais la réglementation peut aller très vite en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques.

M. MICHEL GOUSAILLES : Surtout sur les polluants émergents.

UN INTERVENANT : Et la déconcentration ?

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous en avons beaucoup débattu. Je peux vous assurer que ce sera marqué dans le compte rendu de la Commission en majuscules et en gras, parce que c'est ce que l'on a entendu le plus tout au long de ce Débat. Nous l'avons complètement intégré.

UNE INTERVENANTE : Si jamais il y avait des évolutions réglementaires et si l'espace se faisait insuffisant, on pourrait penser à déconcentrer à ce moment-là, cela pourrait être une solution satisfaisante.

M. DANIEL DUMINY : J'en suis tout à fait d'accord. Nous l'avons même dit, et il faut le faire dès maintenant pour les zones qui s'urbanisent. On a parlé de l'OIN Saclay, d'autres zones. Il faut y penser dès maintenant, parce que si on attend dix ans, c'est fini.

M. PHILIPPE MARZOLF : Une question que nous n'avons pas évoquée, c'est le développement de la voie fluviale. Nous avons déjà eu une réponse du maire d'Herblay en séance publique. Vous avez dit que ce serait beaucoup mieux ici, derrière cette île.

M. GERARD MARY : On ne parle pas de la même chose. Là où nous sommes actuellement, c'est une zone de dépotage extrêmement légère. C'est un bateau qui vient, qui va rester 3, 4 heures, le temps de dépoter. Ce que l'on envisage derrière la petite île d'Herblay, c'est éventuellement une zone pour charger, par exemple, des boues, des boues qui auraient été traitées, séchées, pour les amener sur le fleuve. Là, c'est un chargement qui sera plus long. C'est pourquoi cette zone nous paraît opportune, parce qu'on est vraiment à l'abri des regards. On n'a donc pas de nuisances visuelles.

M. PHILIPPE MARZOLF : Si vous voulez développer le port fluvial, vous aurez toujours des péniches qui viendront 2 heures, qui déchargeront et qui repartiront.

M. GERARD MARY : La zone rouge, c'est plutôt pour les réactifs liquides.

M. PHILIPPE MARZOLF : Ce sera toujours la même chose. Pourquoi le doublez-vous alors, parce que vous avez plus péniches qui arrivent en même temps ?

M. GERARD MARY : Nous n'avons jamais dit que nous doublions le port actuel.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous vouliez l'agrandir.

M. GERARD MARY : Oui, pour exporter des boues, mais plutôt derrière la petite île d'Herblay. C'est plutôt un deuxième port qu'un doublement de la capacité du port actuel.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous aviez quelque chose qui bougeait sur votre diapositive.

M. GERARD MARY : C'est une petite animation que nous avons voulu faire.

UN INTERVENANT : (*Intervention inaudible*)

M. GERARD MARY : Si cela a été vérifié.

L'INTERVENANT : Vous êtes sous les fenêtres de toute une résidence.

M. GERARD MARY : On ne voit absolument pas d'immeubles de cet endroit-là.

L'INTERVENANT : A partir du moment où vous chargez des péniches de boues et autres choses odorantes, pour les habitations qui sont juste en face, les personnes ne vont pas en prendre plein le nez ?

M. DANIEL DUMINY : Notre projet, c'est « zéro nuisance », y compris si on charge des péniches.

M. GERARD MARY : La partie aval de cette île est extrêmement fine. Ce n'est pas le meilleur endroit. Ce serait la partie amont où l'on a un massif boisé assez large et où l'île d'ailleurs a un certain relief. On serait plutôt dans cette partie. On va plus vers l'amont, vers Herblay.

M. PHILIPPE MARZOLF : Avez-vous d'autres questions ? D'autres observations ?

- Aucune question -

Je vous rappelle que, jeudi prochain, nous avons une réunion spécifique sur la gouvernance du schéma d'assainissement, du SIAAP lui-même, du suivi du chantier et même de l'étude finale fin 2008. Et nous avons vu que nous avons une question sur la gouvernance des projets de réaménagement. Ensuite, nous avons, le 19 décembre, la réunion de clôture. Nous demandons, là, à tout le monde de venir pour que chacun dise quels sont les enseignements qu'il tire du débat. C'est là que la Commission vous présentera ses enseignements. Vous pourrez l'interpeller pour qu'elle sache ce qu'elle doit modifier dans son compte rendu.

M. PATRICK VACHON, HABITANT DE CONFLANS : Je suis largement concerné par toutes les nuisances subies depuis des années par les bateaux, les avions, les trains, la station et par la volonté de préserver l'environnement de tout le monde et pour tout le monde.

J'avais posé une question par écrit au CNDP par rapport à la déconcentration des installations en région Ile-de-France. Cela avait été l'objet d'une réunion précédente voilà deux mois. Je n'avais pas pu la poser oralement.

Ma question était la suivante : qu'arriverait-il en cas d'incapacité de la station, qui est gigantesque, à assurer son service, parce qu'elle est détruite, parce qu'elle manque d'énergie, etc. ? Et je prenais l'exemple d'un bombardement possible, d'un attentat.

J'ai quand même été étonné de la réponse du maître d'ouvrage, du SIAAP, que j'ai reçue effectivement. La réponse, dans son ensemble, ne me satisfait pas du tout et surtout sa première partie : « *Le bombardement de notre usine dans le cas d'une guerre sur notre territoire national n'a pas été envisagé* ».

Je pense que c'est tout à fait irresponsable. C'est un minimum que de l'envisager.

M. DANIEL DUMINY : Nous n'avons pas considéré que le SIAAP soit un objectif stratégique en période de guerre. C'est sans doute une erreur.

M. PATRICK VACHON : Je le pense. L'humain étant ce qu'il est, il serait responsable de l'envisager. L'histoire a d'ailleurs montré que l'on avait su envoyer des gaz néfastes pour

l'homme et son environnement. On peut aussi penser aux guerres environnementales, chimiques, bactériologiques.

M. DANIEL DUMINY : *(Intervention inaudible)*

M. PATRICK VACHON : Je voudrais avoir des éclaircissements sur l'autre partie de la réponse, parce que je l'ai relue de nombreuses fois, mais je n'ai toujours pas compris.

La première partie, c'est donc : « *On peut aussi raisonnablement penser que si ce drame devait survenir en France, l'usine de Seine Aval ne représenterait pas une cible stratégique comme pourraient l'être les centrales nucléaires* ».

Et là où cela devient intéressant, c'est : « *En outre, une usine d'épuration est conçue comme un outil industriel composé de plusieurs files de traitement, afin d'assurer une redondance et donc une garantie au niveau de la disponibilité du traitement* ». Je ne sais pas si vous êtes en mesure de m'expliquer cette phrase, parce que, pour moi, c'est incompréhensible.

M. DANIEL DUMINY : Par exemple, la nitrification aujourd'hui, c'est 84 cellules indépendantes les unes des autres. Que l'une tombe en panne, parce qu'il y a un tuyau qui se bouche, c'est possible, mais il en reste 83 qui fonctionnent. Aujourd'hui, il en est déjà ainsi sur la bio filtration. Demain, quand la station sera complètement revue, pour chaque étape de traitement, on aura différents systèmes qui fonctionneront en parallèle et qui seront alimentés chacun à leur bonne valeur. Si l'un tombe en panne, ce n'est pas grave, parce qu'on en a prévu de secours. Et ce sont alors les autres qui fonctionnent. Si, parce les pannes s'accumulent, on en a 6 ou 7 qui sont en panne, chacun fonctionnera à 3 ou 4 % en plus de sa capacité et cela continuera à fonctionner de manière correcte. C'est ce que l'on appelle, dans le domaine industriel, la redondance. Les équipements sont prévus pour faire face à des indisponibilités limitées dans le temps de façon à permettre la continuité du fonctionnement, malgré les aléas industriels. Nous ne sommes pas à l'abri d'aléas industriels, comme toute activité industrielle.

M. PATRICK VACHON : Je vous remercie, cela répond à ma question, même si cela ne résout pas ma question qui reste fondamentale du gigantisme de cette installation qui, en cas d'arrêt, créerait des nuisances importantes sur l'environnement, la faune, la flore.

M. DANIEL DUMINY : Là encore, la solution, c'est la décentralisation.

UN INTERVENANT : Allez-vous enterrer les lignes haute tension ?

M. DANIEL DUMINY : C'est le RTE, ce n'est pas le SIAAP.

M. PHILIPPE MARZOLF : Ce sont plutôt les acteurs qui vont dire s'il leur semble que cette ligne défigure le paysage de la plaine actuellement. Avez-vous déjà eu des demandes d'enfouissement ?

Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'une ligne haute tension était enfouie.

MME ROSELLE CROS : On en arrive toujours à la question du financement. C'est vrai que ces lignes défigurent et que cela vaut la peine, dans le projet d'aménagement futur paysager et environnemental, de poser la question. Simplement, il faudra trouver le financement.

Il y a effectivement un projet à l'heure actuelle, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une enquête publique, parce qu'il faut quand même savoir que l'on manque d'énergie pour la partie Ouest de la région parisienne et notamment la région de la Défense. On a donc des réinjections d'énergie de deux postes, de l'un vers l'autre. On a opté pour l'enfouissement, dont les travaux sont éminents et doivent commencer début 2008, avec une partie qui passe en lisière de forêt de Saint-Germain.

M. DANIEL DUMINY : Nous avons échappé à une troisième ligne, puisque RTE nous a confirmé qu'ils abandonnaient le projet d'une troisième ligne.

MME ROSELLE CROS : Absolument.

M. DANIEL DUMINY : Il y a eu un projet de centrale nucléaire, on l'oublie. Là où vous avez votre futur port, c'était une zone où vous aviez des lignes qui partaient de partout. Si vous regardez l'aménagement du parc paysager qui est en face d'Herblay, où vous avez des lignes et les deux ou trois rangées de peupliers - j'ai vu les plans, parce que j'ai travaillé sur la troisième ligne qui a été abandonnée, je n'ai pas réussi à la faire passer -, il était prévu quatre lignes électriques à cet endroit. L'emplacement des pylônes était prévu et les aménagements paysagers avaient justement été pensés pour les quatre lignes. Les conventions avaient été signées avec le SIAAP. Et là, comme pour les terrains, personne ne les a gardées, parce qu'au bout d'un certain temps, dans ces administrations, on classe les documents, mais on ne sait plus où on les a classés.

M. PHILIPPE MARZOLF : Je vous remercie tous de votre participation. Le prochain rendez-vous est jeudi prochain sur la gouvernance et les impacts financiers du projet.

Bonne fin de soirée.

(FIN A 22 HEURES 45)